



Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE
Date : 27 JUIN 2017

47 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., MATHIEU C., PICCHI I., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., BOUVIER M., DESAILLOUD V., LIARDET C., JACQUOT C. GRANGEON S.
MM. CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., JAY M., AUDRAS G., ANDRE P., DELALLE B., LOTHE J., ESTEOULLE R., SERRET J., FAVRE M., BALZ R., MOREL L., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., HILAIRE JL., BERNARD O., FAYARD F., DERE L., PLANET F., VENEL G., AURIAS C., FAYOLLET J., MALSERT J., COMBE C., TRICHARD C., BOUVIER JM., CHAUVIN A., POURRET G., GILES M., PERRIN D., GILLES D., PERVIER Y., KRIER S., FANGEAT B., LE BOUCHER D'HEROUVILLE C.

6 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CASTON J., BOYRON C., PIERI A., FAURIEL H.
MM VIGNE M., MACAK JP.

7 ABSENTS EXCUSES :

MME PASQUET N.
MM MAGNON B., BONNET C., MACLIN B., DRUGUET R., BOUCHET P., CHAREYRE E.

1 AUTRE PRESENT :

MME FOLLET A.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE ENVIRONNEMENT

1. Service Civique : point sur l'action des jeunes

II / POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

2. Allex : approbation du Plan Local d'Urbanisme
3. Eurre : arrêt du Plan Local d'Urbanisme
4. Divajeu : Mise en place du Droit de Préemption Urbain
5. Chabrillan : Mise en Place du Droit de préemption Urbain
6. Commission tourisme : désignation d'un représentant

III / POLE ENVIRONNEMENT

7. Soliha : approbation convention (animation PIG)

IV / POLE RESSOURCES

Ressources humaines

8. Moyens transversaux / Ressources : création de 2 postes à temps plein de catégorie C
9. Communes et territoire : création d'un poste d'un poste à temps plein de catégorie C – Adjoint Technique territorial
10. Moyens transversaux - communication : création d'un poste d'attaché à temps complet

Administration générale

11. Rapport d'activités 2016 : présentation
12. Rapport annuel 2016 du service gestion des déchets : présentation
13. Association Biovallée : désignation d'un représentant au conseil d'administration

Finances

14. Approbation du Compte de Gestion 2016
15. Approbation Compte Administratif 2016 et affectation des résultats
16. Budget Supplémentaire 2017
17. SCIC la fabrique de poterie de Clionsclat : acquisition de parts sociales



V / POLE ECONOMIE

18. Aide à l'immobilier d'entreprises : Modification du règlement et approbation de la convention CCVD/Conseil Départemental

VI / SERVICE PETITE ENFANCE

19. EAJE : modification du règlement de fonctionnement
20. Avenant n° 2 au commodat administratif pour les locaux CCVD/Commune de Loriol

Le compte-rendu du 11/05/17 n'appelant pas d'observations est approuvé.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, le Président passe successivement la parole à :

- Monsieur Jacques Malsert, au sujet des 90 ans de la FOL (Fédération des Œuvres Laïques). Un flyer est mis à disposition des élus. Un temps fort est organisé à Eurre le 1/7. Il invite les élus à y participer. Il rappelle également que les maires ont été destinataires de l'invitation
- Madame Béatrice Martin, pour le guide des services, également à disposition des élus. Elle rappelle que cette édition à 5 000 exemplaires est une refonte des 4 guides des services par bassin de vie qui dataient de 2009. Le guide sera également disponible et actualisé sur le site Internet de la CCVD. Elle remercie tout particulièrement les services communication et action sociale de la CCVD qui ont travaillé de concert pour finaliser cette édition.

I – ENVIRONNEMENT

Point 1) Service Civique 2016/2017 : point sur l'action des jeunes

Monsieur Jean Serret passe la parole à Madame Marie Thizy et Monsieur Claude Aurias ainsi qu'aux jeunes en service civique pour présenter le bilan de leurs actions.

Monsieur Claude Aurias tient au préalable à remercier l'équipe des jeunes en service civique qui a effectué ses missions au sein de la CCVD avec conviction et beaucoup d'engagement. Ils ont notamment poursuivi l'action de l'Entraide protestante qui s'appelle désormais la caverne de l'Entraide.
Il leur passe la parole.

En préambule, ils se présentent : Télia Lizaga-Soro, Gwladys Hémon, Arnaud Sivade. Laëtita Cliquennois est absente. Jason Bussard et Mickaël Bée n'ont pas terminé leur année, Jason pour raisons personnelles et Mickaël ayant réussi son concours d'entrée à l'armée.

3 missions :

1) Troc' Ton Truc', c'est quoi ?

Troc' Ton Truc' est un container maritime se trouvant à la déchetterie de Loriol-sur-Drôme. Les usagers viennent déposer des objets en bon état et en prendre d'autres, favorisant le réemploi plutôt que le remplissage de bennes. Les dons se composent de jouets pour enfants, livres, vaisselles, lampes, horloges et bibelots en tout genre.

Le container était ouvert tous les mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h et le premier samedi matin de chaque mois de 9h à 12h30.

Mis en place en 2014, Troc' Ton Truc' a permis de sauver environ 2,2 Tonnes d'objets de l'enfouissement. Sur l'année de 2015 à 2016, c'est 1,4 Tonnes d'objets qui ne partent pas en enfouissement.

Environ 0,6 Tonnes d'objets ont été récupérés et 0,7 Tonnes ont été repris par des usagers de la déchetterie, sauvant ainsi 1,3 tonnes d'objets.

Le projet Mobilité

Toujours dans la volonté d'améliorer Troc' Ton Truc', la précédente équipe a commencé à réfléchir à un projet Mobilité. Il s'agit d'un projet consistant à déplacer « Troc' Ton Truc' » sur le territoire de la CCVD afin d'élargir la zone d'action.

Actuellement, trois idées ont été retenues :

- 2) Achat et utilisation d'un camion produits manufacturés léger



3) Achat et aménagement d'un second container

4) Utilisation d'un fourgon avec une remorque

Ce projet a pour but de permettre d'installer « Troc' Ton Truc' » sur les marchés et autres événements.

2) caverne de l'entraide

Anciennement « L'Entraide protestante », la « Caverne de l'entraide » est le résultat de la reprise du site par la Communauté de commune du Val de Drôme qui en a donné la gestion aux volontaires en service civique. Cet entrepôt a pour vocation de récupérer et de redistribuer des meubles et de l'électroménager aux personnes dans le besoin.

Au cours de cette année, réception de plus de 50 dons uniques et aide à 55 personnes.

3) sensibilisation

n'ayant pas de local à disposition, la sensibilisation n'a pu commencer qu'à partir de fin 2016 avec des envois de courriels. Les réponses ayant été reçues tardivement, les animations en écoles ont été peu nombreuses.

- Utilisation de "*Nos emballages perdus*" qui consiste à faire le lien entre des déchets laissés dans la nature et le temps qu'ils mettent à se dégrader.
- Invention d'une autre animation, "*Recycle*", qui consiste, à partir de nouveaux produits, à retrouver les déchets initiaux, qui une fois recyclés ont permis cette création.

Quelques exemples concrets d'animations :

- Pour les temps périscolaires dans les écoles : Allex, Montoisson, Saoû, Chabrillan
- Marché de Loriole 2 vendredis matins et Conseil des jeunes à Eurre.
- Foire de Beaufort sur Gervanne et fête de la nature, à la forêt de Saoû q pour laquelle a été proposée une animation qui change un peu de l'ordinaire : une animation mobile avec utilisation d'une calèche et d'une jument : déambulation dans la forêt de Saoû, et sensibilisation de 50 personnes environ sur les 2 jours.

A la fin de cette présentation, ils remercient les agents de la CCVD qui les ont accompagnés et aidés : spécialement Mesdames Marie Thizy, Emilie Billard, Amandine Bellah, Cécile Bourdel, Isabelle Roquet et Françoise Hidé et Monsieur Laurent Jégou

Suite à une question du Président, Télia Lizaga-Soro, Gwladys Hémon, Arnaud Sivade précisent qu'ils ont été satisfaits du travail qui leur a été confié. Cette étape de service civique leur a permis de mieux définir leur métier d'avenir.

Ils sont vivement remerciés par le Président et toute l'assemblée communautaire.
Ils se retirent.

INFORMATION DU PRESIDENT

Monsieur Jean Serret souhaite faire part à l'assemblée du départ en retraite de Madame Nicole Bitoun, à l'automne 2017.

Il rappelle qu'elle a été recrutée en juillet 1992 au DAVD, à l'époque. Elle était auparavant secrétaire générale d'une mairie du sud de la France. Elle a été tout au long de ces 25 ans une personne ressource éminemment précieuse et un élément important dans la construction de la CCVD. Responsable de la vie des assemblées, de la fiscalité, elle a alerté et veillé à la bonne légalité des décisions proposées et, éviter ainsi nombre d'écueils.

Il la remercie vivement pour le temps passé et le travail réalisé et lui souhaite une bonne et heureuse retraite.



II – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 2 Alex : approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Jacques Fayollet rappelle que cette compétence est désormais intercommunale. Il passe la parole à Monsieur Gérard Crozier, Maire d'Alex, pour la présentation du PLU de sa commune.

Celui-ci, avant de passer la parole à Madame Mandy Albertengo du cabinet G2C Territoires, qui a établi le PLU d'Alex.

Il précise à l'assemblée que la commune d'Alex a commencé ces études depuis 7 ans. Il souligne tout particulièrement la communication et la concertation qui ont grandement facilité les prises des décisions en conseil municipal.

Il indique également que le conseil municipal de la veille a pris acte de la présentation du document du PLU, qui va être faite (reprise) à cette séance puisque la décision est désormais intercommunale. Il indique que ce PLU a recueilli 14 avis favorables, 4 avis défavorables (un élu absent sans pouvoir).

Il passe la parole à Madame Mandy Albertengo et précise que chaque élu a reçu ce document sur une clé USB.

Elle présente de façon synthétique le PLU de la commune d'Alex.

Projections démographiques : Besoins en logements totaux d'ici 2025

- Tendre vers les objectifs démographiques de logements (notamment logements locatifs sociaux) du PLH à l'horizon 2025.
- Prévoir une croissance démographique de 1,8%/an (+539 habitants entre 2014 et 2025).
- Environ 286 nouveaux logements sont à prévoir pour maintenir la population et accueillir de la population supplémentaire.
- Production de 6 logements locatifs sociaux par an selon le PLH

Solutions pour la production de logements :

- Le renouvellement urbain (potentiel peu élevé à Alex),
- L'urbanisation prioritaire des dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine existante,
- L'encouragement des divisions parcellaires dans les quartiers pavillonnaires proches du centre,
- L'encadrement de l'urbanisation dans la zone d'extension projetée autour de la MARPA,
- L'encadrement de l'urbanisation dans les secteurs stratégiques d'urbanisation

Axe 1 : recentrer le développement du village d'Alex et maîtriser la croissance démographique

Axe 2 : Préserver le cadre de vie de qualité et valoriser les atouts du territoire

Axe 3 : Accompagner la croissance démographique par un développement de l'attractivité économique et touristique d'Alex

Axe 4 : Limiter la consommation d'espaces agricole, naturel et forestier

Le zonage

- Principe d'actualisation des limites des zones constructibles du POS
- Une zone constructible basée sur la tâche urbaine de 2015
- Le principe général du PLU d'Alex consiste en la reprise de la tâche urbaine définie sur la commune d'Alex.
- Des zones agricoles ou naturelles du POS ont été reclassées en zone urbaine, pour reconnaître l'occupation du sol existante (à la marge)
- Les limites constructibles de certains secteurs d'Alex sont actualisées en cohérence avec l'enjeu de concilier un développement urbain maîtrisé et une préservation des espaces agricoles et naturels de la commune.

Un phasage de l'urbanisation dans le temps du PLU

L'ouverture à l'urbanisation de ces zones sera échelonnée dans le temps et priorisée :

- les zones U disposent des réseaux publics et peuvent être immédiatement urbanisées (potentiel en densification et sous-secteurs UBa et UCbr)



- les zones 1AUa et 1AUb seront urbanisables lorsque les réseaux publics seront amenés par la commune. La commune affichera dans son PADD et dans le rapport de présentation (tome 2), le fait qu'elle souhaite urbaniser en priorité la zone 1AUa au nord de la MARPA en amenant les réseaux publics à court terme.
- Une fois ce secteur urbanisé, les réseaux seront amenés à la zone 1AUb.

Principales évolutions du règlement POS/PLU

Des COS et des superficies minimales de terrain constructible qui disparaissent dans le PLU (impacts de la loi ALUR)

Une densité encadrée par :

- des coefficients d'emprise au sol (en se basant sur l'emprise au sol existante et la densité souhaitée selon les secteurs)
- des règles d'implantation par rapport aux voisins et aux voies
- des coefficients d'espace de pleine terre

Des densités de logements imposées dans les OAP pour limiter la consommation d'espace agricole et naturel

Zoom sur les principales modifications du PLU entre l'arrêt et l'approbation (Prise en compte des avis des PPA, du rapport du commissaire enquêteur)

- Des déclassements d'Espaces Boisés Classés : environ 113 ha au POS - environ 96 ha dans le PLU
- Sous demande du CRPF lors de la consultation des PPA :
 - o reconnaissance de l'existant (EBC sur des bâtiments..)
 - o le long du canal,
 - o en bordure des départementales,
 - o dans le village pour favoriser la densification urbaine
- Ajustement de deux secteurs d'extension concernés par des OAP (orientations d'aménagement et de programmation)
- Légère baisse des densités dans deux sites stratégiques avec OAP
- Modifications à la marge du règlement de la zone Agricole sous demande de la Chambre d'Agriculture
- Ajout des canalisations de transport de matières dangereuses sur les plans de zonage et règlement
- Mise à jour de la liste des Servitudes d'Utilité Publique
- Rajout des plateformes ou des marges de reculs des voiries sur le plan de zonage

Monsieur le Président de la CCVD rappelle que :

- la municipalité d'Alex travaille depuis 2009 sur l'élaboration du PLU, document majeur dans le développement de la commune pour les années à venir.
- L'enquête publique relative à la révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme s'est déroulée du 13 février 2017 au 15 mars 2017 inclus. Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable assorti de recommandations.
- le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé

Le Conseil :

- *décide d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune d'Alex tel que présenté*
- *indique que la délibération fera l'objet d'un affichage à la CCVD et à la Mairie d'Alex durant un mois et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département - Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la CCVD*
- *indique que la présente délibération sera exécutoire*
 - *dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications*
 - *après accomplissement de la dernière des mesures de publicité*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*



Monsieur Gérard Crozier remercie l'assemblée pour cette approbation ainsi que Madame Mandy Albertengo qui se retire.

Point 3 Eurre : arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Président passe la parole à Madame Régine Chaléat et Monsieur Michel Favre, adjoints à Eurre, pour présenter le projet de PLU de Eurre qu'il convient d'arrêter.

Monsieur Michel Favre explique que le cabinet d'études Crouzet qui a participé à l'élaboration du PLU de Eurre ne pouvait être présent ce soir.

Il dresse tout d'abord un diagnostic puis les objectifs de la commune de Eurre en termes de population, de croissance démographique et des zonages actuels (économique, agricoles et habitations).

Il rappelle le caractère rural de cette commune qui se développe et évolue, grâce aux installations économiques notamment sur le Jardin des Artisans ce qui induit une augmentation de logements. Ainsi, le PLU au terme de 12 ans, prévoit plus 300 habitants soit + 120 logements. Ceux-ci seront réalisés dans le respect environnemental des espaces naturels sensibles et en veillant à préserver les espaces agricoles existants.

Madame Régine Chaléat présente plus précisément le contenu du PLU à terme des 12 ans (renforcement de la centralité du village) ; des objectifs en matière de population et de démographie ayant été rappelés ci-avant, font l'objet de préconisations pour y parvenir. Les 360 emplois de la zone économique sont un atout important pour un développement maîtrisé. Les surfaces encore disponibles pour le développement économique représentant 13 ha sont suffisantes (Ecosite).

La volonté forte de pérenniser le café/multiservices est confirmée par la création de 3 ha de zone constructible autour de cet équipement.

Les transports et les déplacements doux sont prévus dans cet esprit de préserver l'espace rural et environnemental.

Le conseil municipal a approuvé le PLU raisonné et raisonnable. Désormais, c'est du ressort de l'intercommunalité, objet de la délibération de cette séance, en application de l'article L 153.14 du code de l'urbanisme, le projet de révision du P.L.U. doit être arrêté par délibération du Conseil Communautaire et communiqué pour avis :

- aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme,
- à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.
- A l'Institut national de l'origine et de la qualité et au Centre national de la propriété forestière, en application de l'article L112-3 du code rural et de la pêche maritime,
- A l'autorité environnementale,

Le Président remercie Madame Régine Chaléat et Monsieur Michel Favre et précise que :

- par délibération du 23 mai 2017, le Conseil Municipal d'Eurre a émis un avis favorable concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de sa commune et sur le bilan de la concertation
- Il rappelle aux conseillers communautaires les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme a été réalisée et à quelle étape de la procédure elle se situe.
- les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont donné lieu, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme à un débat au sein du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2016.
- en application de l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme, doit être arrêté le bilan de la concertation qui a été conduite tout au long de l'élaboration du projet de PLU.

Il rappelle les modalités selon lesquelles a été conduite la concertation :

Moyens d'information utilisés :

- Affichage de la délibération de prescription du PLU en mairie et sur les panneaux prévus à cet effet.



- La commune a consacré dans le bulletin municipal des articles à l'avancement du P.L.U., informant ainsi les lecteurs du franchissement des différentes étapes administratives du dossier, des problématiques et grandes orientations du document d'urbanisme, au fur et à mesure de son avancement.
- La commune a également communiqué sur l'état d'avancement de son P.L.U. au travers de son site Internet.
- Deux réunions publiques ont été organisées :
 - 1) Le 20 novembre 2014 à la salle des fêtes.
 - 2) Le 31 mars 2016 à la salle des fêtes.
- Les éléments du dossier de PLU ont été mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, pendant toute la durée des études et au fur et à mesure de l'avancement du PLU.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Une registre destiné à recevoir toutes demandes, remarques ou propositions relatives au PLU a été mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci. Il était possible d'écrire au maire.
- Lors des deux réunions publiques, le public a pu s'exprimer à tous points de vue sur les éléments présentés.
- La commune possède une commission communale destinée au suivi de la révision du PLU et à la participation à son élaboration, comprenant des membres du conseil municipal et trois habitants de la commune. Cette commission communale a été réunie :
 - 1) Le 24 mars 2015
 - 2) Le 18 février 2016
 - 3) Le 30 septembre 2016

Il expose le bilan de la concertation prévue dans la délibération de prescription de la révision du PLU

Il présente les choix d'aménagement retenus.

Vu le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses documents graphiques associés et les annexes.

Considérant que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration.

Le conseil :

- *arrête le bilan de la concertation, en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme,*
- *arrête le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'EURRE tel qu'il est annexé à la présente délibération,*
- *soumet le projet de PLU arrêté pour avis, en application des articles L153-16, L153-17 et L153-18 du code de l'urbanisme :*
 - *au Préfet,*
 - *au Président du Conseil Régional,*
 - *à la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme,*
 - *aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Métiers et d'Agriculture,*
 - *au Président du SCoT du Grand Rovaltain, limitrophe d'Eurre,*
 - *à leur demande, aux communes limitrophes,*
 - *aux Présidents de la CAVRSRA et de la CCCPS,*
 - *à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),*
 - *à l'Institut national de l'origine et de la qualité,*
 - *au Centre national de la propriété forestière (CNPF),*
 - *aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande,*
 - *à l'autorité environnementale.*

A défaut de réponse au plus tard 3 mois après notification du projet du PLU, ces avis sont réputés favorables.
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 4) Divajeu : Mise en place du Droit de Prémption Urbain

Monsieur Jacques Fayollet précise que la commune de Divajeu a sollicité la CCVD pour instaurer le DPU. Il passe la parole à Monsieur René Estéouille, Maire, qui explique à l'assemblée les raisons de cette demande.

Monsieur René Estéouille explique que la raison principale est de saisir l'opportunité d'une vente de parcelles bâties et non bâties contiguës au groupe scolaire actuel et de rassembler ainsi le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui comprend Divaleu, Autichamp et La Répara Auriplés sur un seul site. Cela fait suite à la demande pressante des équipes pédagogiques pour des raisons pédagogiques et de sécurité.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 mai 2017 le Conseil Communautaire de la CCVD a décidé que « l'exercice de ce droit pourra être délégué dans les communes concernées dotées d'un document d'urbanisme, à l'occasion de l'aliénation d'un bien en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant de la compétence communale ».

Monsieur le Président précise que la Commune de DIVAJEU dotée actuellement d'une carte communale n'a toutefois jamais instauré de droit de préemption urbain sur son territoire en dehors du droit de préemption particulier spécifique à la ZAD dite « Le Village ».

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain permet à la CCVD d'acquérir par priorité, dans les communes dotées de document d'urbanisme approuvé, des parcelles faisant l'objet de cessions et en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement dans un ou plusieurs périmètres délimités,
Considérant que la commune de Divajeu mène actuellement une concertation et une forte réflexion sur un projet de regroupement des classes du RPI dispersé de Divajeu/Autichamp/La Répara Auriplés aux fins de création d'un RPI concentré sur la Commune de DIVAJEU ;
Considérant que la Commune de DIVAJEU justifie qu'un tel projet permettra d'améliorer la sécurité, la vie au quotidien des élèves, d'améliorer les projets pédagogiques et de réduire les coûts de fonctionnement ;

Le Conseil :
- Décide d'instaurer un droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme pour la commune de DIVAJEU concernée par une carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal le 7/10/05 et arrêté préfectoral du 8/11/05, sur les parcelles cadastrées section C n° 18, 659, 660, 662 et une partie à détacher de la parcelle cadastrée section C n°657 pour le projet de regroupement des classes du RPI dispersé de DIVAJEU AUTICHAMP et LA REPARA aux fins de création d'un RPI concentré sur la Commune de DIVAJEU. Un tel projet permettant d'améliorer la sécurité, la vie au quotidien des élèves, d'améliorer les projets pédagogiques et de mutualiser les coûts de fonctionnement ;
- Décide, conformément à la délibération du Conseil du 11/5/17 que ce droit de préemption est délégué au Président de la CCVD ;



- Décide en outre que ce droit de préemption ainsi instauré pourra être délégué à la Commune de DIVAJEU, conformément à la délibération du Conseil du 11/5/17, à l'occasion de l'aliénation d'un bien en vue de réaliser l'opération d'intérêt communal portant regroupement en un RPI concentré des classes du RPI dispersé de DIVAJEU, LA REPARA-AURIPLES et AUTICHAMP ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain.

Point 5 Chabrillan : Mise en place du Droit de Préemption Urbain

Monsieur Jacques Fayollet rappelle que la commune de Chabrillan est dotée actuellement d'un PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 21 Février 2017. Elle n'a toutefois pas encore instauré de droit de préemption urbain sur son territoire. Il passe la parole à Monsieur Guy Audras, Maire, pour présenter le projet.

Monsieur Guy Audras précise que c'est une des possibilités offertes dans le règlement du PLU approuvé. La commune n'a pas de projet précis actuellement et souhaite pouvoir disposer de la possibilité de préemption si cela s'avérait nécessaire.

Considérant que la CCVD est compétente de plein droit de par la Loi en matière de droit de préemption urbain ;

Considérant que le Droit de Préemption Urbain, conformément aux textes en vigueur peut être instauré, par délibération, sur la totalité des zones urbaines (zone U) et d'urbanisation future (zone AU) d'une commune dotée d'un document d'urbanisme.

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain permet à la CCVD d'acquérir par priorité, dans les communes dotées de document d'urbanisme approuvé, des parcelles faisant l'objet de cessions et en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement dans un ou plusieurs périmètres délimités,

Le Conseil :

- Décide d'instaurer le droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme pour la commune de Chabrillan dotée d'un Plan Local de l'Urbanisme approuvée par délibération du Conseil Municipal du 21/2/17 sur toute la surface des zones U et des zones d'urbanisation future AU
- Décide, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 11/5/17 que ce droit de préemption est délégué au Président de la CCVD ;
- Décide en outre que ce droit de préemption ainsi instauré pourra être délégué à la Commune de CHABRILLAN, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2017, à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
- Autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 6 Commission tourisme : désignation d'un représentant

Monsieur Yves Pervier rappelle la création d'un groupe de travail concernant la mise en œuvre de la politique tourisme de la CCVD, par délibération n°13/07-10-14/B.

Les membres de ce groupe de travail sont les suivants :

- Mesdames Jocelyne Caston (Allex), Catherine Mathieu (Beaufort), Isabelle Picchi (Cliousclat), Catherine Jacquot (Loriol-sur-Drôme)
- Messieurs Jean Louis Hilaire (Le Poët Célard), Manuel Vaucouloux (Grâne), Benoit Maclin (Mirmande), Bernard Fangeat (Suze)



Madame Solange Grangeon de Montoisson a fait part de son souhait d'intégrer ce groupe de travail.

Monsieur Denis Perrin (Puy Saint Martin) fait observer qu'il fait partie de cette commission.

Bonne note est prise pour corriger la délibération en ce sens.

Le Conseil :

- *Donne son accord et désigne Madame Solange Grangeon comme membre du groupe de travail tourisme*
- *Confirmer la désignation des élus ci-après pour constituer ce groupe de travail :*
 - *Mesdames Jocelyne Caston, Catherine Mathieu, Isabelle Picchi, Catherine Jacquot*
 - *Messieurs Jean Louis Hilaire, Manuel Vaucouloux, Benoit Maclin, Bernard Fangeat, Denis Perrin*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

III – ENVIRONNEMENT

Point 7 Soliha : approbation convention (animation PIG)

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle que, dans le cadre du partenariat Biovallée Energie avec la CCCPS, la Plateforme de la rénovation a engagé des démarches pour être labellisée par l'ANAH afin de pouvoir accompagner directement les habitants du territoire dans la montage et la mobilisation de subvention ANAH. Ce travail ne porte pas ses fruits pour le moment.

Dans l'attente pour ne pas pénaliser les projets à venir, il est proposé de signer une convention avec SOLIHA, pour terminer l'année 2017.

La présente convention a pour objectif de reconduire à compter du mois de janvier 2017 la mission d'animation du PIG :

- L'aide aux propriétaires occupants à revenus modestes pour des travaux permettant l'amélioration énergétique (dans le cadre du programme Habiter mieux), l'adaptation au vieillissement, au handicap.
- La réhabilitation des logements locatifs privés dans le cadre du conventionnement des loyers et des charges maîtrisées (performance énergétique de qualité).

Pour ce faire SOLIHA Drôme assurera les missions suivantes :

- Permanences téléphoniques : Numéro vert (0 800 300 915)

Après avoir donné les renseignements concernant les aides Anah, l'ensemble des appels concernant des projets de rénovation énergétique seront transmis, à la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat via le standard de la CCVD en direct par transfert d'appel.

Messagerie Internet : Le service concerné de SOLIHA Drôme sera joignable par courriels, lesquels seront lus quotidiennement.

- Actions de communication :

La CCVD au travers de la Plateforme fournira un dépliant d'information destiné aux propriétaires bailleurs et occupants pour les dossiers énergie qui présentera les différentes aides possibles et le rôle de la Plateforme avec les permanences. Ce dépliant sera diffusé par SOLIHA Drôme.

Elle Préparera des articles de presse

- Actions à la charge de SOLIHA :
SOLIHA s'engage à ne pas communiquer sur le territoire de la CCVD sans la consultation préalable de cette dernière.

- L'animation :
SOLIHA Drôme apporte un appui aux propriétaires pour les dossiers suivants :
- Propriétaires bailleurs : ensemble des dossiers (énergie, accessibilité, insalubrité)
 - Propriétaires occupants : dossiers insalubrité et accessibilité uniquement
 - Petites copropriétés (moins de 5 lots) : ensemble des dossiers (énergie, accessibilité, insalubrité) s'ils sont recevables par l'Anah
 - Dans le cadre de ses missions et afin de favoriser le passage à l'acte, SOLIHA s'engage à mettre en place l'ensemble des dispositifs d'aides portés par l'ANAH, y compris l'avance sur aide (70% d'avance sur aide) pour les dossiers DOREMI ou insalubres.
 - Les projets de copropriétés de plus de 5 lots feront l'objet d'un conventionnement spécifique.

La convention est prévue pour 1 an et s'achèvera le 31 décembre 2017.

Le coût de la mission est de 13 920.00 € HT + TVA 20 % (2 982 €) soit T.T.C 17 892 €.

- Au 01 juillet 2017 : 6 960.00 € HT
- Au 01 décembre 2017 : 6 960.00 € HT

Le Conseil :

- Approuve la signature d'une convention d'animation entre SOLIHA (Ex CALD) et la CCVD pour l'animation des propriétaires bailleurs du 1/1/17 au 31/12/17.

- Autorise Le Président à signer la convention d'animation avec SOLIHA (Ex CALD) du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour un montant de 13 920 € HT + TVA = 17 892 €

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

IV – RESSOURCES

Point 8 Moyens transversaux / Ressources : création de 2 postes à temps plein de catégorie C

Monsieur le Président informe que les 4 propositions de créations de poste ont recueilli un avis favorable de la commission des finances.

Monsieur Robert Arnaud présente les propositions de création de postes :

Biovallée le campus : logisticien

Il rappelle que l'agent en charge de la logistique a pour missions principales la gestion de location de salles, de l'hôtel de formation et des prestations logistiques événementielles à la carte, pour répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- Favoriser la venue de formations, séminaires, colloques, réunions, expositions, ... d'envergure en cohérence avec le développement durable
- Développer des activités commerciales (location/prestation) pour l'équilibre financier
- Exercer un rôle de moteur économique
- Dans un souci d'équilibre financier/fonctionnement

- Valorisation et notoriété territoire Biovallée et CCVD (économie, tourisme, partenariat...)
- Prestataire de service pour les services internes (communication/diffusion, animation événement, organisation logistique)

L'équipe de Biovallée le campus est composée de 2 ETP + 0,20

- Coordination - développement activité - relai logistique
- Logistique : préparation – accueil - devis – relation prestataires
- Administrative : contrat – facturation

Monsieur Jean Marc Bouvier souligne le développement des activités du Campus et rappelle quelques chiffres :

De mi-2012 à fin 2016 (4 années pleines) - chiffres cumulés de l'activité

- Nombre de jours de semaine et week-end d'ouverture / journée et soirée : 1 344
- Nombre de jours de location de salles : 1 111
- Nombre de personnes : 28 902
- Facturation (dont interne) : 228 090 €

Et souligne notamment l'atout économique important de cet équipement :

- Restauration (principalement 3 traiteurs du territoire et 1 sur la 3CPS)
- Buffets : 80 100 €
- Repas : 207 802 €
Total = 287 982 €
- Petit déjeuner/accueil-café (achat fournitures épicerie locale) - Total = 7 618 €
- Hôtellerie (sur Alex, Chabrilan, Loriol-sur-Drôme, Divajeu ; Crest et Mirabel et Blacons)
Total nuitées : 2 271 représentant 113 550 €
- Transport : Jean-Marc Redon - Taxi Belda → Alex
Total Navette : 31 958 € et Taxi : 7 121 € = 39 079
- Audiovisuel : ADEVA → Valence - Total Régisseur : 4 800 €
- Visites d'études/acteurs locaux (agriculture/agroalimentaire) - Total = 500 €

Tout ceci demande un travail important et des amplitudes horaires inhabituelles. Il est favorable à la création d'un tel poste.

Monsieur Robert Arnaud propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial, poste permanent à temps complet, afin de répondre aux besoins en logistique, de relation avec les prestataires, et la gestion administrative de Biovallée-Le Campus.

Poste RH/finances

Monsieur Robert Arnaud rappelle que les transferts de compétences de ces dernières années apportent une charge de travail importante sur le service « ressources » de la CCVD. Ce travail « de l'ombre » n'a pas ou peu pris en compte ; aujourd'hui l'équipe actuelle composée de 4.1 ETP + la chargée d'accueil (0.85 ETP) et la direction (1 ETP), est à saturation.

Il rappelle l'évolution des emplois permanents : + 151 % en 10 ans (56 agents à 141 agents aujourd'hui) et l'effectif total au 31/12/2016 : 211 agents (196 ETP).

Il faut rajouter la gestion d'une vingtaine de contrats aidés (droit privé) et autant de contrats à durée déterminée (accroissement d'activité ou saisonniers/remplaçants) ; apprentis, services civiques, stagiaires de l'enseignement,

Ainsi, le nombre d'actes RH est passé en 10 ans de 212 arrêtés à 472 en 2016, de 16 CDD à 121 en 2016, ...

Le service gère également la gestion des absences, arrêts maladie, accidents du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, en constante augmentation, la gestion des frais de déplacements/missions et la paye toujours plus compliquée d'année en année (0.50 ETP affecté plus temps de la directrice du pôle), avec des contraintes administratives et temporelles importantes.

Enfin, la CCVD gère 3 nouveaux budgets en 10 ans :

- 1) Création du budget annexe assujéti à la TVA pour l'immobilier d'entreprises et les bâtiments productifs de revenus.

- 2) Création du budget CIAS
- 3) Création du budget annexe assujetti à la TVA (SPIC) pour le photovoltaïque.

Ce qui implique :

- De 148 fiches analytiques en 2007 à aujourd'hui + de 310 fiches !
- De 670 engagements saisis en 2007, à 1300 en 2016
- De 1350 factures traitées en 2007 à 3 600 en 2016
- Les déclarations TVA aux services fiscaux en augmentation (Parcs d'activités, bâtiments productifs de revenus, photovoltaïque....)

Etat des lieux actuel du service :

Entre 2007 et 2017, le service RH – FINANCES est passé de 4 ETP à 6 ETP en :

- créant seulement 1 ETP en 2009 ;
- en affectant du temps sur 2 assistantes administratives de pôles pour des travaux de comptabilité (50 % sur pôle environnement et 30% sur pôle communes et territoire).
- Sont comptés dans les 6 ETP, le poste de direction et le poste d'accueil à 0.85 %.

En 2016, appel à 1 430 h de CDD en renfort finances-RH, (soit 0.89 ETP).

Le poste d'accueil :

- présence sans faille du lundi au vendredi : l'agent chargé d'accueil est à 0.85 % depuis 2017,
- il manque 1 journée par semaine d'accueil (en 2016, appel à 1 040 h de CDD pour les remplacements, soit 0.65 ETP)

Le Vice-Président propose la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe, poste permanent à temps complet afin de répondre au besoin récurrent de ce service depuis des années.

Le tableau des emplois de la filière administrative est ainsi modifié à compter du 27 juin 2017

Cadre d'emploi / grade	Ancien effectif	Effectif au 27/06/2017
Adjoint administratif	11	12
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl.	13	14
Adjoint administratif ppal 1 ^e cl.	2	2
Total cadre d'emploi	26	28

Le Conseil :

- *adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.*
- *crée un poste d'adjoint administratif à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet*
- *Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, « charges de personnel »*
- *Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Point 9 Communes et territoire : création d'un poste d'un poste à temps plein de catégorie C – Adjoint Technique territorial

Monsieur Robert Arnaud rappelle que le SIG est mis en oeuvre par un agent embauché en contrat à durée déterminée (CDD) pour lequel la CCVD perçoit une aide de l'État (CAE-CUI). Sur 2015 et 2016 (15 mois), le poste a coûté 34 000 euros et la CCVD a reçu 9 400 € d'aide.

Le CDD de cet agent se termine en septembre 2017 et il n'est plus possible d'obtenir des aides pour son poste.

La création d'un poste de technicien – adjoint technique territorial catégorie C permettrait de poursuivre l'internalisation de certaines missions lorsque cela est moins cher mais aussi plus efficace (plus forte réactivité pour les formations, les mises à jour, le dépannage du quotidien, ...).

Cette logique d'internalisation des missions lorsque cela procure un coût moindre est à l'œuvre depuis 2013. Les dépenses de fonctionnement sont passées de :

- 21 600 euros en 2013 (année de la numérisation du cadastre),
- à 14 000 et 13 500 en 2014 et 2015 pour atteindre 9 300 euros en 2016.

Les missions qui nécessitent une technicité spécifique en informatique comme l'hébergement des données sur un serveur externe et la maintenance des logiciels seront conservées en prestation externe. Cela représente une dépense de 6 000 euros par an.

La création de ce poste permettrait également de développer une activité de prise de vue aérienne par Drone.

Des communes et des services de la CCVD ont déjà fait réaliser des prestations de drone. Ils ont manifesté leur intérêt pour que des prises de vue aériennes soient réalisées pour leur compte par la CCVD (mairie de Puy Saint Martin, gare des Ramières et réserve naturelle, installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux, service communication, ...).

La réalisation de cette activité en interne représenterait une économie substantielle par rapport à des prestations privées.

Le coût du matériel est de 2 890 euros TTC et 500 euros d'assurance

Les communes remboursent un coût à la demi-journée : 100.16 € (amortissement du matériel sur 3 ans, entretien et assurance inclus)

Pour information, le prix d'une prise de vue par un prestataire privé = exemples

- 890 euros HT la demi-journée <http://aerofilms.fr/tarifs/>
- 745 euros HT la demi-journée <http://madindrone.com/tarifs/#photos>
- 500 euros HT la demi-journée Kariba (devis CCVD)

Il indique également que le poste s'autofinance pour partie par les prestations aux communes mais que certaines restent gratuites.

Monsieur Daniel Gilles précise que cela n'est pas tout à fait gratuit car un prélèvement sur les Attributions de Compensation a été fait il y a plusieurs années.

Monsieur Robert Arnaud répond par l'affirmative en ce qui concerne l'investissement du SIG, mais pas sur le fonctionnement, objet du travail réalisé actuellement par un agent contractuel. Il convient désormais de consolider ce poste.

Monsieur Jacques Fayollet précise que cet agent a suivi des formations prises en charge directement par la CCVD et qu'il assure des formations auprès des élus et des services des communes sur le cadastre numérisé.

Il rappelle que le coût chargé d'un tel poste est de 180 €/jour alors qu'une telle prestation est facturée de l'ordre du 600 €/jour par un cabinet externe.

Le Vice-Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique, poste permanent à temps complet.

Le tableau des emplois de la filière technique est ainsi modifié à compter du 27/6/17 :

Cadre d'emploi / grade	Ancien effectif	Effectif au 27/06/2017
Adjoint Technique	25	26
Adjoint technique ppal 2° cl.	13	13
Adjoint technique ppal 1° cl.	1	1
Total cadre d'emploi	39	40



Le Conseil :

- *Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.*
- *Crée un poste d'adjoint technique territorial à temps complet*
- *Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, « charges de personnel »*
- *Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Point 10 Moyens transversaux - communication : création d'un poste d'attaché à temps complet

Monsieur Robert Arnaud rappelle que, suite à la définition du plan de communication, et le souhait de donner une dimension stratégique à la communication afin d'accompagner le projet politique, le service communication a besoin d'être renforcé par un/e chargé(e) de communication externe afin de suivre l'ensemble des projets de communication de tous les pôles et services de la CCVD.

Monsieur le Vice-Président propose de créer un emploi à temps complet de catégorie A, grade Attaché Territorial ; pour assurer les fonctions de chargé(e) de mission communication externe.

Les missions seront les suivantes :

- Accompagnement et coordination des projets de communications des pôles et des services
- Communication externe et réseaux sociaux
- Reportages photos, magazine, rapports d'activités etc...

Le temps de travail consacré par la chargée de communication externe au suivi de ces projets est devenu indispensable. En l'absence, il serait impossible de maintenir ce niveau d'accompagnement et la coordination des services dont elle a la charge, à moins de sous-traiter avec un coût prohibitif et un surcoût estimé à 50 000 €.

Monsieur Loïc Morel demande les raisons pour lesquelles il est proposé un poste de catégorie A, qui lui semble-t-il, comprend aussi des fonctions d'encadrement.

Monsieur Fabien Duvert précise que les agents de catégorie A détiennent une technicité certaine sur le métier ce qui est le cas pour la communication.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé du Président,*
- *Accepte la création d'un poste d'Attaché territorial (cat A), à temps complet pour assurer les fonctions de chargé(e) de mission communication externe ;*
- *Autorise le Président à publier l'avis de création de poste ;*
- *Décide qu'en cas de recrutement d'un agent non titulaire, le niveau de recrutement exigé sera : diplôme national reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée minimum à 3 années d'études supérieures après le baccalauréat ; Expérience professionnelle dans le domaine de la communication, connaissances des collectivités locales,*
- *Mandate le Bureau communautaire pour déterminer le niveau de rémunération dans le cas d'un recrutement d'un agent non titulaire.*
- *Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.*
- *Autorise le Président à solliciter les financements nécessaires, à effectuer toutes démarches, et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.*



Points 11 et 12 Rapport d'activités 2016 : présentation Rapport annuel 2016 du service gestion des déchets : présentation

Point 11 : rapport d'activités 2016

Monsieur Jean Serret explique que l'année 2016 a été une année charnière de mi-mandat qui a occasionné également un travail important pour les élus et les personnels. A cela s'est ajoutée l'application des premières mesures de la loi NOTRe avec la reprise obligatoire des compétences Tourisme, gens du voyage notamment, jusque là communales et désormais intercommunales.

Cela se poursuit en 2017 avec l'urbanisme (application de la loi ALUR) et également GEMAPI à intervenir au 1/1/2018.

L'année 2016 a vu se poursuivre aussi les projets de développement économique et des services à la population.

Il passe la parole à chaque Vice-Président pour présenter le rapport d'activités de leur délégation.

Monsieur Jean Marc Bouvier donne quelques éléments clés :
pour le campus :

- 6905 participants
- 419 jours de location
- 80 organisateurs institutionnels récurrents
- 3 Controverses du Campus
- 228m2 supplémentaires grâce à la nouvelle salle multifonction

Pour l'énergie :

- 10 toitures photovoltaïques réalisées par la SEM V2D
- 170 000 € de l'appel à projets Énergies renouvelables et Innovation
- 130 accompagnements de la plateforme de rénovation énergétique
- 1 500 000 € supplémentaires alloués pour le projet global TEPCV

Pour la communication / Web :

- 100% du magazine trimestriel (14 000 ex.) réalisé en interne
- 700 exemplaires du rapport d'activités annuel
- 340 retombées presse
- Expertise et soutien auprès des pôles
- 48 500 visites sur le site www.valdedrome.com

Pour la fibre optique :

Le programme suit son cours selon le planning annoncé.

Il rappelle le courriel envoyé ce jour aux maires des communes de Autichamp, Chabrillan, La Répara-Auriples et Soyans pour leur rappeler la demande urgente d'Ardèche Drôme Numérique, afin d'obtenir un certain nombre de renseignements sur leurs projets en matière de développement (habitat, activités, ...).

Ces données leur seront nécessaires pour la réalisation des travaux sur leur commune.

Les informations demandées sont à transmettre à travers la plateforme web « adnmap », accessible depuis le lien ci-après : www.ardechedromenumerique.fr/adnmap

Pour s'identifier :

Identifiant : [Code Insee de la commune] (07xxx ou 26xxx)

Mot de passe : Adn-Code Insee de la commune (Adn-07xxx ou Adn-26xxx)

La communauté ne dispose pas de ressources humaines en matière de numérique, mais en cas de difficulté pour apporter les réponses à ADN, le maximum pour les aider dans leur démarche.

Monsieur Olivier Bernard fait un état des lieux de :

La petite enfance :

- 382 enfants accueillis
- 7 microcrèches, 3 multi-accueils, 5 antennes du relais assistantes maternelles, 3 antennes du lieu d'accueil enfants-parents
- 1 multi-accueil familial intercommunal de 48 places créé à Livron
- 80 agents



La jeunesse :

- 733 collégiens à la découverte de 33 entreprises et 4 services publics
- 38 bourses au permis de conduire attribuées
- 8 chantiers de jeunes > 39 participants
- 5 rencontres lycéennes

Monsieur Robert Arnaud donne quelques chiffres pour les ressources :

- 203 agents
- 680 jours de formation
- 5 réunions du CHSCT
- Assemblées : 9 conseils communautaires et 85 délibérations ; 11 réunions de bureau et 151 délibérations
- Marchés publics : 14 DCE publiés sur la plateforme pour 550 retraits ; 24 plis dématérialisés

Madame Béatrice Martin :

Le service aux communes :

- 1 technicien dédié au SIG mutualisé
- 5 secrétaires de mairie au service de 15 communes
- 4 formations pour 50 agents communaux de 10 communes et 3 SIVOS
- 5 Commissions d'Initiative Locale

L'action sociale et la santé :

- 449 interventions réalisées par la conseillère sociale intercommunale
- 2 réunions d'information par CCAS et 1 formation mobilisant 28 élus
- Reprise de la Caverne de l'entraide par la CCVD
- 101 adhérents à la complémentaire santé intercommunale

Monsieur Jacques Fayollet fait un point sur l'urbanisme et l'habitat :

L'urbanisme :

- 900 actes instruits
- 4 agents d'Allex, Livron, Loriol et Montoisson en renfort ½ j/semaine
- 2 agents CCVD en pré-instruction 4,5 j/semaine à Grâne, Livron et Loriol
- 14 communes accompagnées en aménagement de l'espace

L'habitat :

- 60% des objectifs annuels du PLH réalisés en terme de productions neuves
- 14 communes dotées de logements sociaux
- 15 actions nouvelles engagées
- 52 000 € d'aides pour 28 nouveaux logements locatifs sociaux

Monsieur Francis Fayard pour l'économie :

- Création et développement des entreprises
 - o 120 porteurs de projets renseignés
 - o 30 projets concrétisés > 50 emplois créés
 - o 19 entreprises financées via Initiative VDD
 - o 36 entreprises locales accompagnées dans leur développement
- Aménagement économique et immobilier d'entreprises
 - o 7 espaces d'activités et 3 projets en cours
 - o 166 établissements implantés > 1951 emplois
 - o 5 bâtiments et 4 terrains CCVD en location > 19 locataires
 - o Livraison du Pôle Bio
- Partenariat interentreprises
 - o 10 ans du GEVD
 - o 4 réunions et 8 ateliers de co-développement
 - o 100 participants de 76 structures et entreprises
 - o 6 entreprises accompagnées par la CCVD au RIST

Monsieur Yves Pervier pour le tourisme :

- Création d'un Office de Tourisme communautaire implanté à la Gare des Ramières
- Vote d'une taxe de séjour communautaire
- Inauguration du château du Poët-Célar
- Travail sur la Destination Vallée de la Drôme



En l'absence excusée de Monsieur Benoit Maclin, Il propose de passer la parole à Monsieur Jacques Malsert pour présenter le bilan de la culture, avec qui le tourisme commence un travail en commun.

Monsieur Jean Serret donne son accord.

- Fulgurances : 6 soirées Cirque au village et 865 spectateurs
- 8 manifestations culturelles soutenues par la CCVD
- Accompagnement de l'installation de l'école Val de Cirque à la Gare à Coulisses

Monsieur Jacques Malsert précise que la commission culture a procédé à un inventaire de l'existant en commune en ce qui concerne la culture pour présenter d'ici quelques temps un projet plus abouti.

La commission a également proposé un règlement d'attributions des subventions à accorder dans une enveloppe budgétaire prédéfinie.

Monsieur Serge Krier pour l'agriculture :

- 450 exploitations agricoles et 3000 ha de surface agricole utile
- 25 communes dans le dispositif « Ça bouge dans ma cantine »
- 50 agriculteurs engagés pour une meilleure qualité de l'eau

Monsieur Jean Louis Hilaire donne quelques éléments sur :

La réserve naturelle et la gare des ramières

- Réserve naturelle des Ramières : > 46 400 visiteurs, dont 23% de cyclistes
- Gare des Ramières : 6 100 visiteurs, dont 800 aux 4 événements nature et > 339 écoliers accueillis autour de 16 projets

Les services techniques

- 1 215 interventions des services techniques
- Nettoyage de 11 bâtiments

La coopération internationale

- Fin du programme de développement autour de la restauration hydraulique du Thiangol
- Audit mené sur les derniers travaux à réaliser
- CCVD sollicitée pour une opération de restauration hydraulique sur Sinthiane
- Financements français et sénégalais obtenus

La maîtrise d'ouvrage

- Livraison du Pôle Bio
- Construction de la maison commune du Val de Drôme
- Construction de la salle multifonction de Biovallée – le Campus
- Assistance aux communes
- Équipements sportifs (en cours)

Les procédures contractuelles

- Fin du CDDRA : clôture des projets votés antérieurement
- Nouveau programme européen Leader 2016- 2022 : 15 projets présélectionnés par le comité de programmation

Concernant les rivières, Monsieur Gérard Crozier donne quelques chiffres :

- 112 000 € de cotisations annuelles auprès de 3 syndicats de rivières
- Anticipation de l'exercice de la compétence GEMAPI
- Convention d'entente signée avec l'Agglomération valentinoise
- Étude d'impact des loisirs d'eau vive sur les milieux aquatiques de la Drôme

Monsieur Gilbert Pourret donne quelques sujets récurrents traités en commission d'initiative locale : gestion des déchets, déchets verts, urbanisme, ...

Le Président remercie les Vice-Présidents pour cette présentation.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activités 2016

Point 11 : rapport d'activités gestion des déchets 2016

Monsieur Jean Serret demande à Monsieur Claude Aurias de présenter le rapport d'activités 2016 du service gestion des déchets.



Avant de passer la parole à Madame Marie Thizy, Monsieur Claude Aurias rappelle les objectifs principaux :

- Diminution du volume des ordures ménagères
- Augmentation de la valorisation du tri sélectif

Afin de concourir à la maîtrise des coûts par une diminution des volumes des ordures ménagères. C'est aussi la récupération du compost en déchetterie.

Ce travail est effectué au quotidien par une équipe de 29 agents.

Les résultats qui vont être présentés montrent que la CCVD est sur la bonne voie pour parvenir à ces objectifs qui, bien sûr, dépendent grandement des gestes de tri faits par les habitants du territoire.

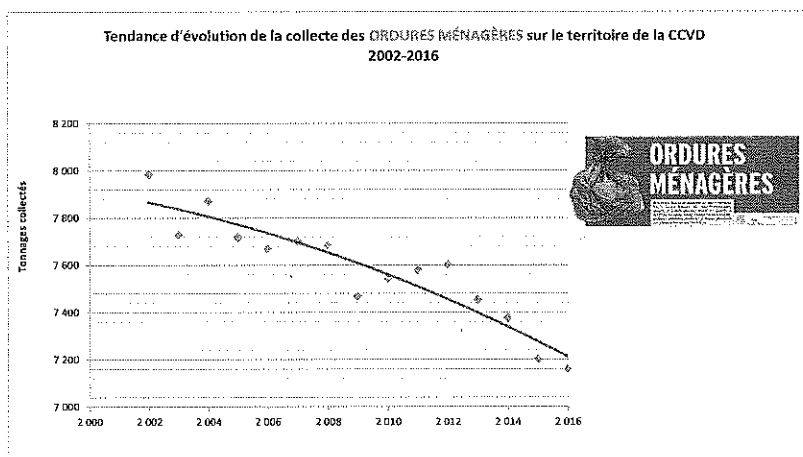
Madame Marie Thizy présente le rapport 2016, à l'aide d'un powerpoint.

Quelques chiffres généraux

- 16 304 tonnes de déchets collectés (*hors déchets verts*)
- 269 696 kms parcourus (7 fois le tour de la Terre)
- 152 820 litres de carburants consommés
- 29 agents dont 6 contractuels

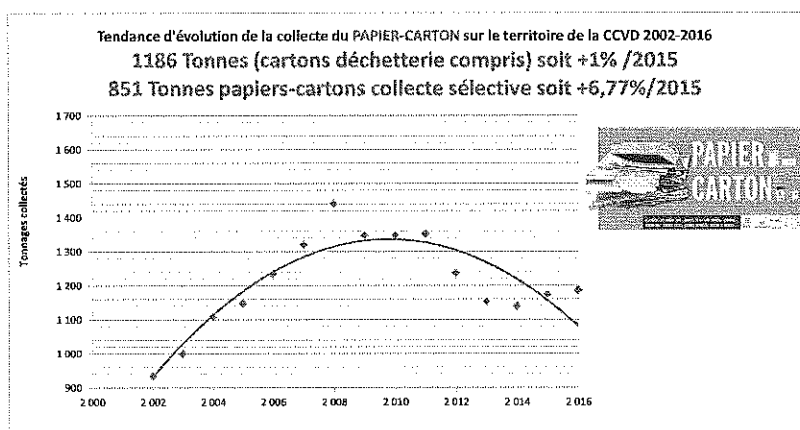
Collecte des ordures ménagères

- 7 153 tonnes d'OM collectées soit -0.66% par rapport à 2015
- 65 points en conteneurs semi-enterrés et environ 2000 bacs roulants
- 884 tournées par an
- 113 742 kms parcourus (3 fois le tour de la Terre)

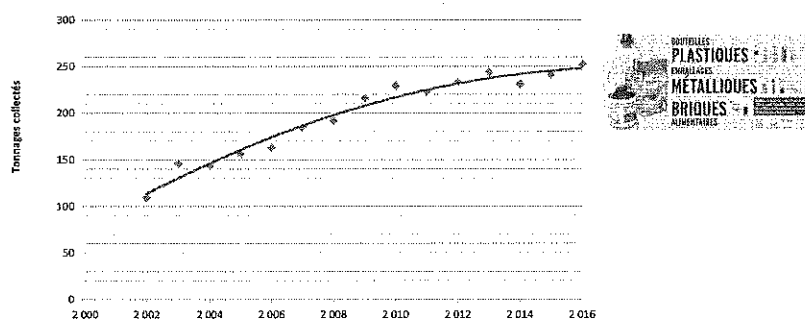


Collecte sélective

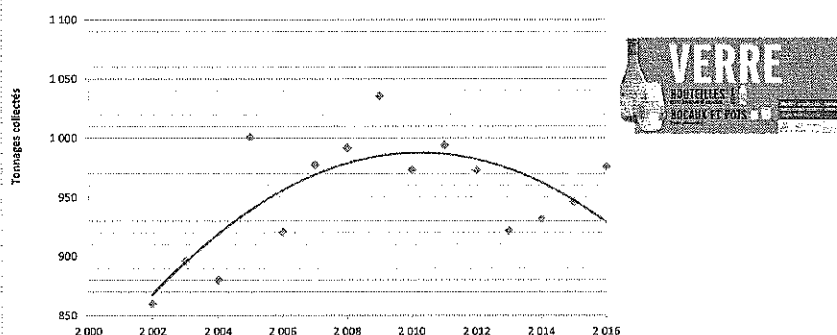
- 2 079 tonnes d'emballages ménagers soit + 4.75%/2015
- 155 954 kms parcourus
- 4 fois le tour de la Terre
- 416 tournées par an
- 148 points propres dont 57 en conteneurs semi-enterrés
- 1 813 m3 de stockage instantané



Tendance d'évolution de la collecte des CORPS CREUX sur le territoire de la CCVD 2002-2016
252 Tonnes soit + 4.24% / 2015



Tendance d'évolution de la collecte du VERRE sur le territoire de la CCVD 2002-2016
976 Tonnes soit + 3.17% / 2015



Collecte en déchetteries

- 2 113 tonnes d'encombrants soit +3% par rapport 2015 (+69 tonnes)
- 499 tonnes de ferraille soit +15% par rapport 2015 (+64 tonnes)
- 286 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) soit +26% par rapport 2015 (+59 tonnes)
- 305 tonnes de gros cartons soit -11% par rapport 2015 (-38 tonnes)
- 6 094 heures d'ouverture annuelle
- 71 940 passages d'utilisateurs (+ 4 816 par rapport 2015)

Montant annuel des dépenses et sources de financement

- dépenses : 4 471 663 €
- Le financement est assuré par la TEOM : 3 702 168 € et les recettes issues de la revente des matériaux et des éco-organismes : 671 902 €
- Le reste des recettes provient de subventions et de locations.

RECETTES 2016 des Eco-organismes et Filières	
ECO-EMBALLAGES	271 342 €
SYTRAD	204 064 €
OI MANUFACTURING (Verre)	27 176 €
ECOFOLIO (Papiers graphiques)	26 486 €
ECOMOBILIER (Meubles)	23 176 €
OCADE (D3E)	17 906 €
ECODDS (Déchets dangereux)	3 148 €

DEPENSES 2016 des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Carburant	175 752 €
Petit équipement	33 183 €
Vêtements de travail	7 187 €
Traitement des déchets	368 959 €
Location mobilière	8 421 €
Entretien matériel	266 687 €
Assurances	22 573 €

Nouveautés et projets 2016

- Mise en place de la filière mobilier : été 2015 à la déchetterie de Eurre, en juillet 2016 à la déchetterie de Loriol et programmée été 2017 pour la déchetterie de Livron
- Projet Compost'elle : du 22/09 au 6/10/2016, itinérance à travers les communes de la CCVD pour sensibiliser les habitants au compostage et envisager des actions de compostage collectif

Il faut citer également les actions des jeunes en service civique (qui ont été décrites ci-avant).

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activités 2016 du service gestion des déchets

Point 13 Association Biovallée : désignation d'un représentant au conseil d'administration

Monsieur Jean Serret rappelle :

- La délibération n°36/15-05-14/C a désigné les représentants à l'association de gestion et de promotion de la marque Biovallée pour le mandat 2014/2020
Messieurs Jean Serret, Robert Arnaud, Francis Fayard et Yves Pervier ont été désignés délégués.
- La délibération n°2/31-03-15/C désignant Monsieur Yves Pervier en tant que représentant de la CCVD au Conseil d'Administration
- La délibération n° 1/30-06-15/C modifiant la représentation de la CCVD à l'association Biovallée : Messieurs Jean Serret, Yves Pervier, Jean Louis Hilaire et Claude Aurias sont désignés en tant que représentants de la CCVD

Par courrier du 5/4/17, Monsieur Jean Pierre Brun, Président de l'association Biovallée, a fait connaître la démission de Monsieur Yves Pervier du Conseil d'Administration de l'association.

Il convient de le remplacer.

Monsieur Jean Serret propose sa candidature au Conseil d'Administration de l'association Biovallée.

Le Conseil :

- Désigne Monsieur Jean Serret en tant que représentant de la Communauté de Communes du Val de Drôme au Conseil d'administration de l'association Biovallée
- Autorise un Vice-Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Points 14 et 15 Approbation du Compte de Gestion 2016 Approbation Compte Administratif 2016 et affectation des résultats

Monsieur Robert Arnaud explique que les résultats du compte de gestion 2016 montrent un déficit de fonctionnement et un excédent en investissement. C'est l'image au 31/12/2016, mais tout de même cela signifie que la CCVD a consommé une partie de ses excédents. Il convient de rester vigilant pour ne pas ajouter des dépenses supplémentaires en cours d'année afin de ne pas poursuivre cette tendance qui

ne permet pas de reconstituer un montant de capacité d'autofinancement (CAF) à hauteur des projets à venir.

Il demande à Mesdames Magalie Vieux-Melchior, Cathy Houfek et Monsieur Fabien Duvert de présenter dans le détail les chiffres du Compte Administratif 2016.

Madame Cathy Houfek commente les chiffres.

Consolidation des 3 budgets

	Fonctionnement		Investissement	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats antérieurs reportés		5 421 866.86	111 765.97	
Opérations de l'exercice	20 092 341.54	19 598 498.51	4 012 116.51	3 776 092.25
Total cumulé avec report antérieur	20 092 341.54	25 020 365.37	4 123 882.48	3 776 092.25
Résultat 2016	-493 843.03		-236 024.26	
Résultat clôture		4 928 023.83	- 347 790.23	

	Ensemble des sections	
	Déficit	Excédent
Résultats antérieurs reportés		5 310 100.89
Opérations de l'exercice	24 104 458.05	23 374 590.76
Total cumulé avec report antérieur	24 104 458.05	28 684 691.65
Résultat 2016	- 729 867.29	
Résultat clôture		4 580 233.60

Budget général

Résultat 2016 – budget général

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	18 683 823.48	Recettes de l'exercice :	2 355 083.98
Dépenses de l'exercice :	18 813 232.54	Dépenses de l'exercice :	2 078 770.06
Résultat exercice 2016 :	- 129 409.06	Résultat exercice 2016 :	+ 276 313.92
Excédent antérieur reporté :	5 776 896.68	Excédent antérieur reporté :	473 799.32
Résultat de clôture ex. 2016 : (à reporter sur 2017)	5 647 487.62	Résultat de clôture ex. 2016 : (à reporter sur 2017)	750 113.27
Cumul des 2 sections			6 397 600.89

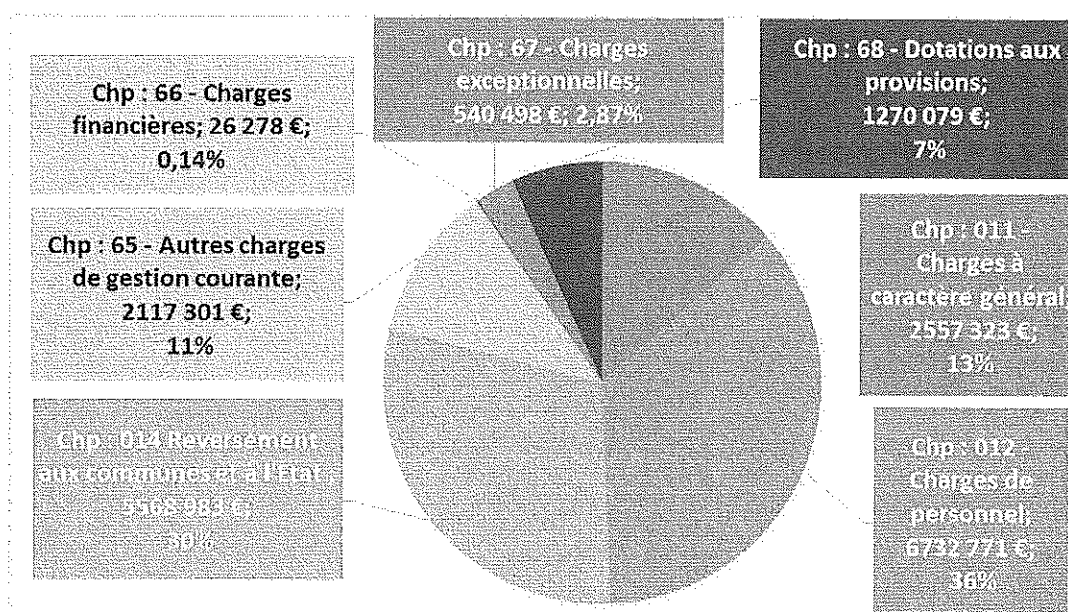
Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter le résultat 2016 tel qui suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - Budget principal n° 202						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)		5 776 896,68		473 799,35		6 250 696,03
Opérations de l'exercice	18 813 232,54	18 683 823,48	2 078 770,06	2 355 083,98	20 892 002,60	21 038 907,45
Total cumulé	18 813 232,54	24 460 720,16	2 078 770,06	2 828 883,33	20 892 002,60	27 289 603,49
Résultat de l'exercice	- 129 409,06			276 313,92		146 904,86
Résultat de clôture		5 647 487,62		750 113,27		6 397 600,89
excédent de financement de la section d'investissement			a)	750 113,27		EUR05
Restes à réaliser				2 831 016,00	1 021 000,00	EUR05
Besoin de financement au titre des R.A.R.			b)	1 810 016,00		EUR05
Besoins de financement au titre des opérations diverses			c)			(reprovision)
Besoin de financement global			(a+b-c)	1 059 902,73		EUR05
Conséquent l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de				1 059 902,73		au compte 1058 (excédents de fonctionnement capitalisés)
				4 587 584,89		au compte 8002 (excédent de fonctionnement reporté)

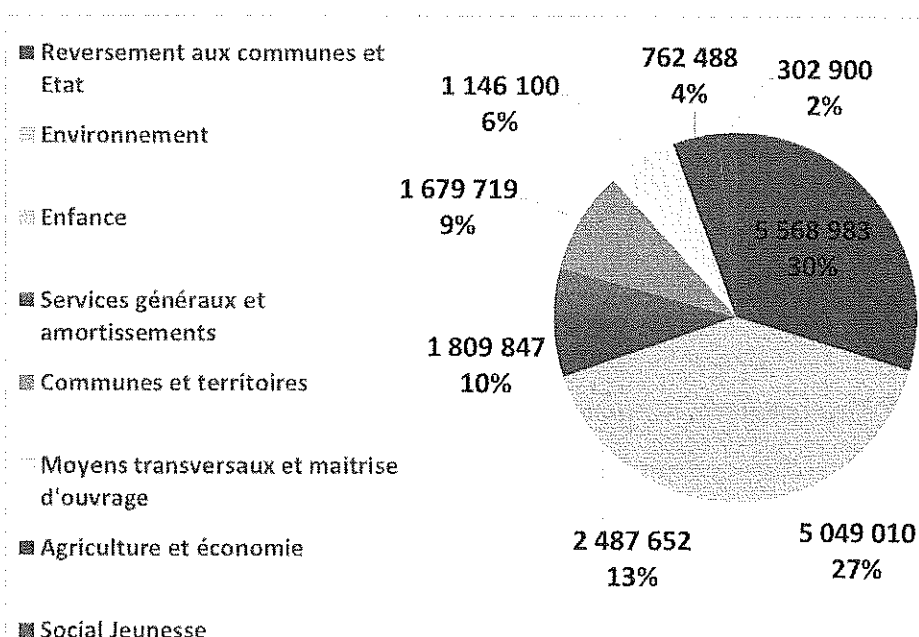
Dépenses budget général (section fonctionnement) : 18 813 233,54 € répartis comme suit :

Dépenses fonctionnement	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 011 - Charges à caractère général	3 369 567	2 557 322.98	75.89
Chp : 012 - Charges de personnel	7 179 895	6 732 771.05	93.77
Chp : 014 - Atténuations de produits	5 610 612	5 568 982.63	99.26
Chp : 022 - Dépenses imprévues	400 000		0
Chp : 023 - Virement à la section d'investis.	728 227		0
Chp : 042 - Opérations d'ordre entre section	1 132 137		0
Chp : 65 - Autres charges de gestion courante	2 140 700	2 117 301.18	98.91
Chp : 66 - Charges financières	109 500	26 277.58	24
Chp : 67 - Charges exceptionnelles	1 259 403	540 498.24	42.92
Chp : 68 - Dotations aux provisions	3 180 463	1 270 078.88	39.93
TOTAL DEPENSES FONTIONNEMENT	25 110 504	18 813 232.54	74.92 %

Madame Magalie Vieux-Melchior complète cette présentation par les graphiques suivants :

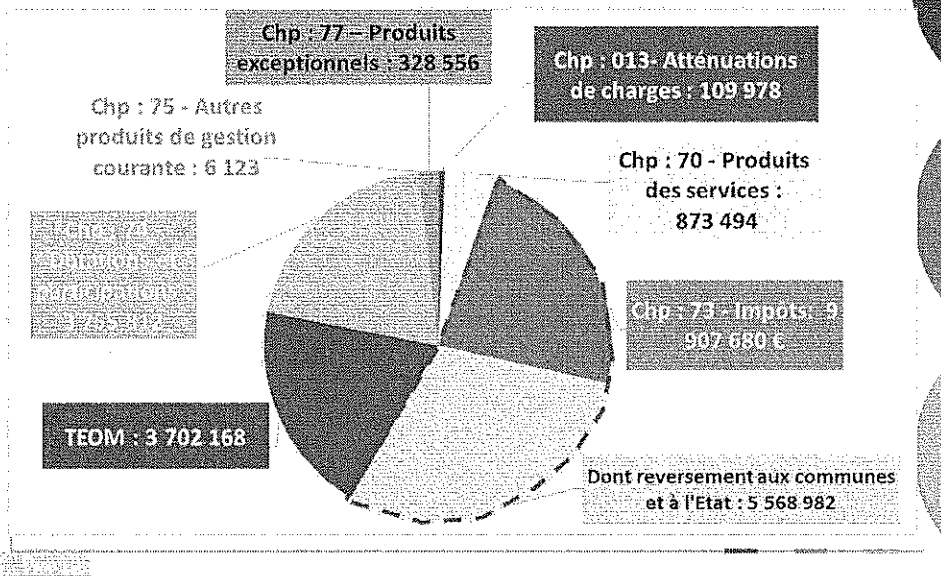


Répartis selon les services

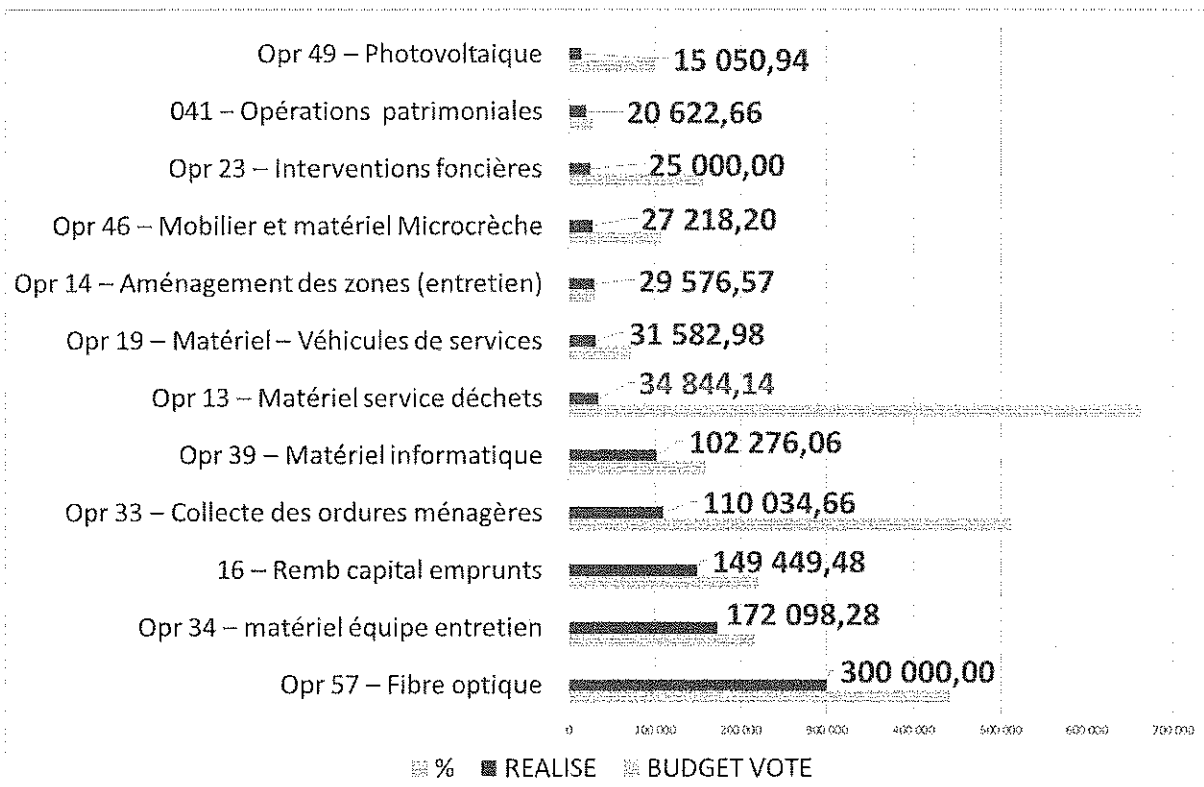


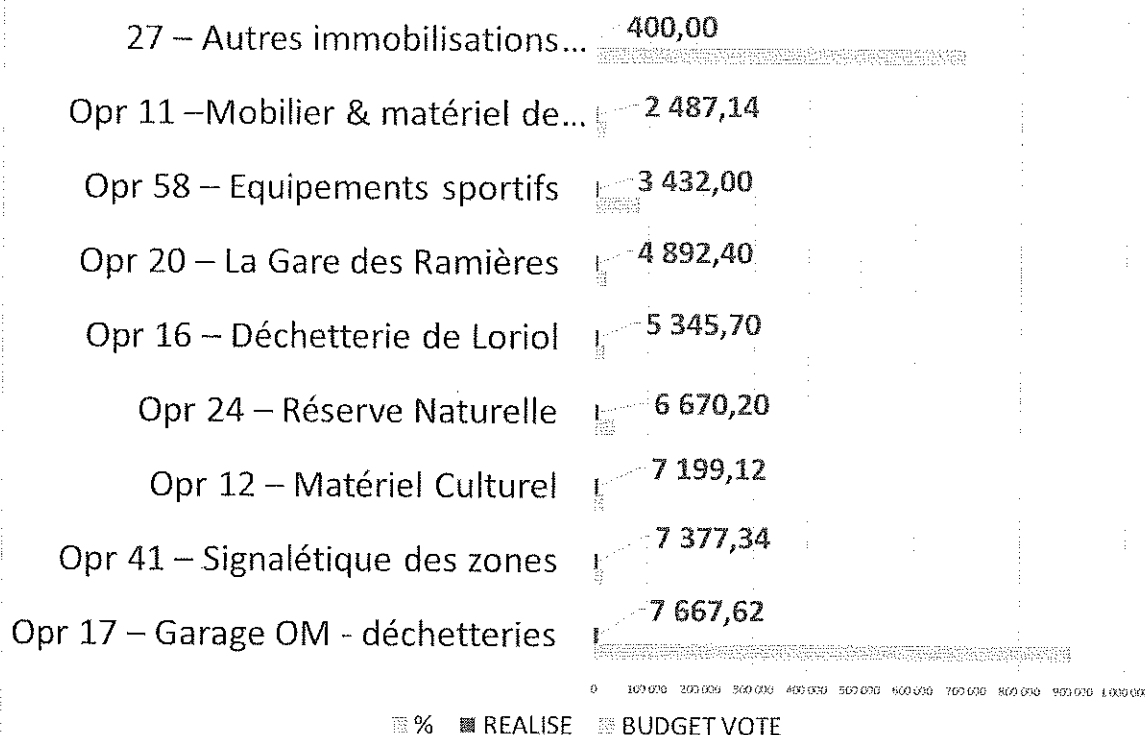
Recettes fonctionnement	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 002 - Excédent antérieur reporté	5 776 896.68		0
Chp : 013- Atténuations de charges	96 000	109 978.82	114.56
Chp : 042- Opérations d'ordre entre section			
Chp : 70 - Produits des services	1 235 325	873 494.24	70.21
Chp : 73 - Impôts et taxes	13 615 470	13 609 848	99.96
Chp : 74 - Dotations et participations	4 254 412	3 755 812.05	88.28
Chp : 75 - Autres produits de gestion courante	2 400	6 123.84	255.16
Chp : 77 - Produits exceptionnels		328 566.53	
Chp : 78 - reprise sur amort et provisions	130 000		0
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	25 110 503.68	18 683 823.48	74.41 %

CA 2016 RECETTES BUDGET PRINCIPAL 18 683 823,48€



Dépenses budget général (section investissement) : 2 078 770.06 € répartis comme suit :





Comparatif Compte Administratif 2015 / 2016

DEPENSES	2015	2016	%
Charges de personnel (012)	5 988 440.18	6 732 771.05	12.43
Charges à caractère général (011)	2 572 000.28	2 557 322.98	-0.57
Reversements fiscaux aux communes (73921+73922+73928+739118)	4 481 369.53	4 343 630.63	-3.07
Contribution aux organismes de regroupement (6554)	1 816 982.70	1 834 313.38	0.95
Subventions (6743+6745+6748)	830 185.52	270 865.10	-67.37
Autres dépenses (65+6711+6714+673+678+668)	274 126.55	349 396.39	27.46
Prélèvement FNGIR (73923+FPIC (73925)	1 185 685.00	1 225 352.00	3.35
Intérêts de la dette (66111)	25 031.56	25 990.58	3.83
Dotation aux provisions (68)		319 105	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 173 821.32	17 658 747.11	2.82
Dépense de fonctionnement hors intérêt de la dette	17 148 789.76	17 632 756.53	2.82

RECETTES	2015	2016	%
Produit des contributions directes (73)	9 875 469.00	9 907 680.00	0.33
Produit de la TEOM (7331)	3 634 996.00	3 702 168.00	1.85
Compensations fiscales (748314+74833+74834+74835)	253 356.00	197 755.00	-21.95
Dotation d'intercommunalité (74124)	506 324.00	254 030.00	-49.83
Dotation de compensation (74126)	1 119 309.00	1 097 650.00	-1.94
Autres dotations et participations	2 861 669.83	2 206 377.05	-22.90
Produits d'exploitation (70)	819 339.64	873 494.24	6.61
Autres recettes (013+7321+7328+7388+75+77)	413 594.33	444 678.19	7.52
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 484 057.80	18 683 823.48	-4.11

	2015	2016
EPARGNE DE GESTION	2 123	1 051
EPARGNE BRUTE	2 098	1 025
CAPITAL Remboursé (budget principal)	318	150
EPARGNE NETTE (CAF)	1 779	875
Fonds de Roulement au 31/12	6 569	6 398
Capital restant dû au 31/12 - budget principal	1 477	1 614
Capital restant dû au 31/12 - budget bâtiments	1 670	2 175
Capital restant dû au 31/12 - budget ZAE	3 358	3 163
Total capital restant dû des 3 budgets	6 505	6 952

Compte de gestion – budget général

Au cours de l'année 2016, la CCVD a adressé à la Trésorerie de Crest :

- 3 989 mandats de paiement émis et 339 annulations de mandats pour un montant total de : 20 892 002,60 €
- 658 titres de recettes émis et 35 annulations de titres pour un montant total de : 21 038 907,46€

Ceci est conforme aux écritures reprises par le Trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2016

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier rigoureusement identique au Compte Administratif 2016 établi

Budget annexe Bâtiments

Résultat 2016 – budget annexe bâtiments

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	538 028.83	Recettes de l'exercice :	1 154 518.86
Dépenses de l'exercice :	662 129.93	Dépenses de l'exercice :	1 471 538.12
Résultat exercice 2016 :	- 124 101.10	Résultat exercice 2016 :	- 317 019.26
Déficit antérieur reporté :	- 340 361.96	Excédent antérieur reporté :	105 072.03
Résultat de clôture ex. 2016 : (à reporter sur 2017)	- 464 463.06	Résultat de clôture ex. 2016 : (à reporter sur 2017)	- 211 947.23
Cumul des 2 sections			252 515.83

Il est proposé au Conseil Communautaire de reporter les résultats 2016 tels qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - Budget Bâtiments n° 318						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	340 361.96			105 072.03	235 289.93	
Opérations de l'exercice	662 129.93	538 028.83	1 471 538.12	1 154 518.86	2 133 668.05	1 692 547.69
Total cumulé	1 002 491.89	538 028.83	1 471 538.12	1 259 590.89	2 368 957.98	1 692 547.69
Résultat de l'exercice	- 124 101.10		- 317 019.26		- 441 120.36	
Résultat de clôture	-464 463,06		-211 947,23		-676 410,29	
déficit de financement de la section d'investissement			a) - 211 947.23	euros		
Restes à réaliser investissement			1 133 608.00	353 150.00	euros	
Besoin de financement au titre des R.A.R.			b) - 780 458.00	euros		
Besoins de financement au titre des opérations divers			c)	(rep:provision)		
Besoin de financement global			(a+b+c) - 992 405.23	euros		
					au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	
					au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)	
					464 463.06	

Fonctionnement budget annexe bâtiments :

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 002 – Déficit antérieur reporté	340 362		
Chp : 011 - Charges à caractère général	247 008	180 417.71	73.04
Chp : 023 - Virement à la section d'investissement	22 730		
Chp : 042 - Opérations d'ordres entre section	437 100	434 349.29	99.37
Chp : 65 – Autres charges gestion courante	1 650	1 308.97	79.33
Chp : 66 - Charges financières	46 077	46 053.96	99.95
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 094 927	662 129.93	60.47
	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 013 – Atténuations de charges			
Chp : 70 - Produits des services	88 500	64 215.61	72.56
Chp : 73 – Impôts et taxes		412	
Chp : 74 - Dotations et participations	30 000	30 000	100
Chp : 75 - Autres produits de gestion courante	202 900	216 901.98	106.9
Chp : 77 - Produits exceptionnels	554 327	7 299.24	1.32
Chp : 042 : opérations d'ordres entre section	219 200	219 200	100
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 094 927	538 028.83	49.14

Investissement budget annexe bâtiments :

	BUDGET VOTE	REALISE	%	RAR
Chp : 16 – Remboursement d'emprunts	135 230	130 894.49	96.79	
Chp : 040 - Opérations d'ordre entre sections	219 200	219 200	100	
Opr: 100 – Bureaux Ecosite	47 970	14 340.72	29.89	33 000
Opr: 103 – Pépinière – salle conférence	2 500			
Opr: 115 - Ecole de cirque	133 000	810	0.60	132 190
Opr : 107 – Pôle BIO	882 808	733 498.31	83	100 000
Opr: 114 – Local Crest (ADCAVL)	210 000	5 329.06	2.53	8 538
Opr : 110 – Extension Campus	467 352	359 145.54	76.84	108 200
Opr : 111 – Plateau technique ER - Ecosite	7 775			
Opr: 113 – Bâtiment entreprise	760 000	8 320	1.09	751 680
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 865 835	1 471 538.12		1 133 608
Chp : 001 – Solde d'exécution d'inv. reporté	105 072			
Chp : 021 – Virement de la section de fonctionnement	22 730			
Chp : 16 – Emprunts	1 245 595	635 000	50.97	
Chp : 040 – Opérations d'ordre entre section	437 100	434 349.29	99.37	
Opr : 100 – Bureaux Ecosite	39 600	39 600	100	
Opr : 107 – Pôle BIO	637 588	20 000	3.13	
Opr : 110 – Extension Campus	300 000	20 000	6.66	280 000
Opr : 115 – école de cirque	73 150			73 150
Opr : 113 – Bâtiment entreprise	340 745			
Chp 165 – Dépôts & cautions reçues	5 000	5569.57	111.39	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 865 835	1 154 518.86	40.28	353 150

Compte de gestion – budget annexe Bâtiments

Au cours de l'année 2016, la CCVD a adressé à la Trésorerie de Crest :

- 559 mandats de paiement émis et 3 annulations de mandats pour un montant total de : 2 133 668,05 €
- 463 titres de recettes émis et 9 annulations de titres pour un montant total de : 1 692 547,69 €

Ceci est conforme aux écritures reprises par le Trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2016.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier rigoureusement identique au Compte Administratif 2016 établi

Budget annexe Parcs d'activités

Résultat 2016 – budget annexe Parcs d'activités

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	376 646.20	Recettes de l'exercice :	266 489.41
Dépenses de l'exercice :	616 979.07	Dépenses de l'exercice :	461 808.33
Résultat exercice 2016 :	- 240 332.87	Résultat exercice 2016 :	- 195 318.92
Déficit antérieur reporté :	- 14 667.86	Excédent antérieur reporté :	- 690 637.35
Résultat de clôture ex. 2016 : (à reporter sur 2017)	- 255 000.73	Résultat de clôture ex. 2016 : (à reporter sur 2017)	- 885 956.27
Cumul des 2 sections			- 1 140 957

Il est proposé au Conseil Communautaire de reporter les résultats 2016 tels qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - Budget ZAE n° 218						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	14 667,86		690 637,35		705 305,21	
Opérations de l'exercice	616 979,07	376 646,20	461 808,33	266 489,41	1 078 787,40	643 135,61
Total cumulé	631 646,93	376 646,20	1 152 445,68	266 489,41	1 784 092,61	643 135,61
Résultat de l'exercice	- 240 332,87		- 195 318,92		- 435 651,79	
Résultat de clôture	- 255 000,73		- 885 956,27		- 1 140 957,00	
besoin de financement de la section d'investissement			a) :		euros	
Restes à réaliser investissement					euros	
excédent de financement au titre des R.A.R.			b) :		euros	
Besoins de financement au titre des opérations divers			c) :		(rep/provision)	
besoin de financement global d'investissement			(a+b+c) :		euros	
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de					au compte 2068/excédents de fonctionnement capitalisés)	
					au compte R002 (déficit de fonctionnement reporté)	

Fonctionnement budget annexe Parcs d'activités :

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 002 – Déficit antérieur reporté	14 688		
Chp : 011 - Charges à caractère général	7 001 971	181 505.26	2.59
Chp : 023 - Virement à la section d'investissement	456 870		
Chp : 042 - Opérations d'ordres entre section	1 695 830	266 489.41	15.71
Chp : 043 – Opérations d'ordre intérieur de section	85 100	84 476.09	99.26
Chp : 65 – Autres charges gestion courante	100	32.22	32.22
Chp : 66 - Charges financières	85 100	84 476.09	99.26
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	9 339 639	616 979.07	6.60

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 042 : opérations d'ordres entre section	7 087 071	266 013.57	3.75
Chp : 043 – opérations d'ordre intérieur de section	85 100	84 476.09	99.26
Chp : 70 - Produits des services	1 592 700	7 000	0.43
Chp : 74 - Dotations et participations	560 000		
Chp : 75 - Autres produits de gestion courante		19 146.10	
Chp : 77 - Produits exceptionnels	14 768	10.44	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	9 339 639	376 646.20	4.03

Investissement budget annexe Parcs d'activités :

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 001 – déficit antérieur reporté	690 637		
Chp : 16 – emprunts et dettes	196 100	195 794.76	
Chp : 040 - Opérations d'ordre entre sections	7 087 071	266 013.57	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 973 808	461 808.33	6.26
Chp : 021 – Virement de la section de fonctionnement	456 870		
Chp : 16 – Emprunts	5 821 108		
Chp : 040 – Opérations d'ordre entre section	1 695 830	266 489.41	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 973 808	266 489.41	3.34

Compte de gestion – budget annexe Parcs d'activités

Au cours de l'année 2016, la CCVD a adressé à la Trésorerie de Crest :

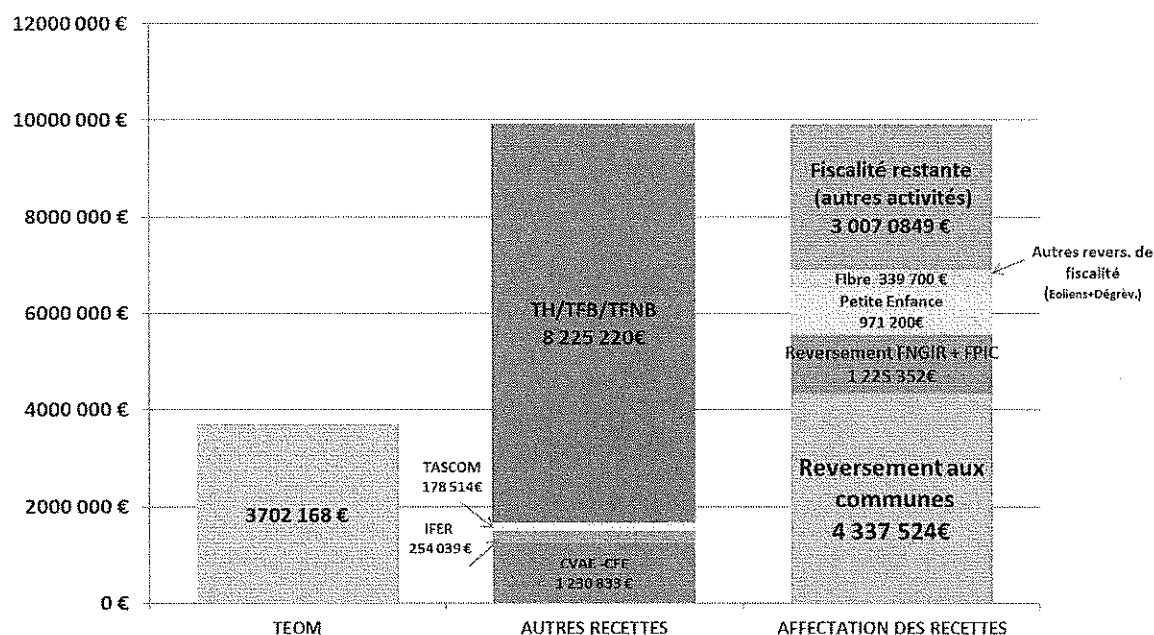
- 63 mandats de paiements et 3 annulations de mandat pour un montant de :
1 078 787,40 €

- 50 titres de recettes dont 3 annulations de titre pour un montant de : 643 135,61 €

Ceci est conforme aux écritures reprises par le Trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2016.

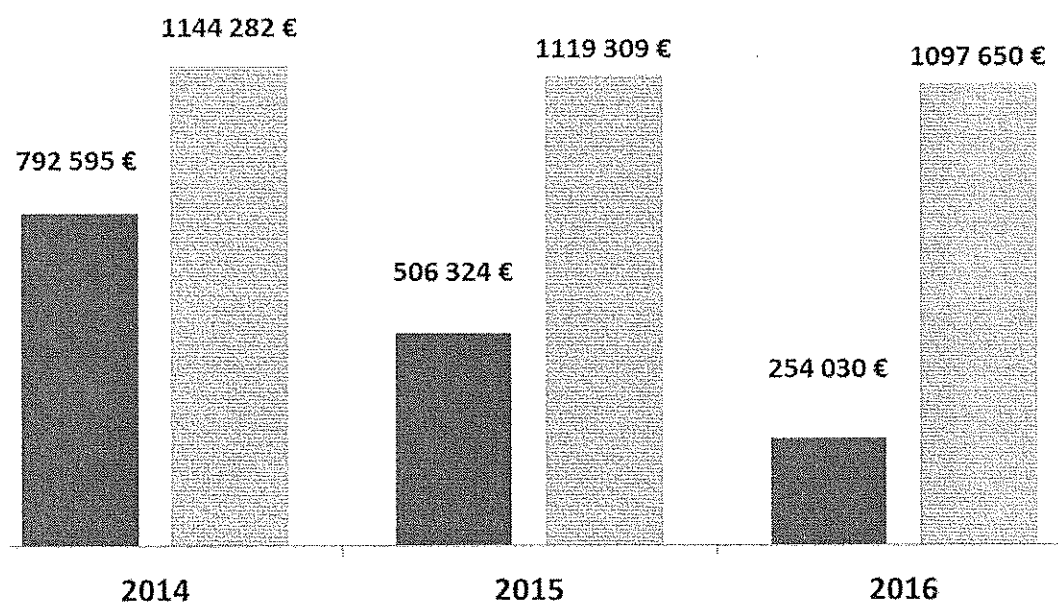
Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier rigoureusement identique au Compte Administratif 2016 établi

Fiscalité 2016 : 13 609 848 €



Comparatif DGF 2014/2016

■ DGF INTERCO. ▨ DGF COMPENS.



Au cours de cette présentation, des questions sont posées notamment par Monsieur Daniel Gilles, surpris quant au faible taux de réalisation par rapport au budgétisé.

Monsieur Jean Serret précise qu'effectivement cela concerne essentiellement les investissements qui ne démarrent comptablement que lorsque toutes les recettes sont obtenues. Les dépenses de la 1^{ère} année de budgétisation sont souvent peu élevées.

Monsieur Jean Pierre Rochas fait observer que le taux de réalisation des dépenses (75 %) est supérieur au taux de réalisation des recettes (74 %).

Monsieur Robert Arnaud fait à nouveau observer que la CCVD en 2016 a consommé de l'excédent pour assurer des dépenses de fonctionnement. Cela montre bien l'effet cumulé de la baisse des dotations d'Etat qui est un frein pour le développement local d'un territoire, ce qui signifie qu'il convient d'être très prudent pour l'avenir et de financer toute dépense supplémentaire par une recette nouvelle.

Monsieur Jean Serret rappelle qu'il est nécessaire de se poser la question de trouver de la ressource supplémentaire pour chaque dépense nouvelle et/ou de chercher des partenaires financiers extérieurs.

Monsieur Laurent Déré, tout en étant favorable au partenariat financier externe à développer, souligne qu'il convient de bien le cibler afin qu'à terme la CCVD bénéficie de ressources supplémentaires.

Monsieur Robert Arnaud est également favorable à des partenaires ciblés car il rappelle qu'il n'est pas raisonnable de mobiliser de l'impôt pour financer des investissements.

Monsieur le Président s'étant retiré,

Le Conseil :

- approuve les Comptes Administratifs 2016 des 3 budgets tels que présentés*
- adopte les comptes de gestion 2016 des 3 budgets tels que présentés*
- approuve les reports de résultats des 3 budgets tels que présentés*



Point 16 Budget Supplémentaire 2017

Monsieur Robert Arnaud passe la parole à Madame Magalie Vieux-Melchior pour présenter le Budget Supplémentaire.

Madame Magalie Vieux-Melchior commente le Budget Supplémentaire proposé, à l'aide d'un powerpoint.

Les propositions portent sur 4 budgets :

1. Le budget principal
2. Le budget SPIC Energie Solaire
3. Le budget Zones d'activités
4. Le budget bâtiments

Et 9 thèmes d'actions de la CCVD, pour un restant à charge global de nouvelles dépenses de 744 854 €

Fonctionnement (détail par pôles et reste à charge des actions nouvelles)

1 – Services Généraux : 494 536 €

- Adhésion Diedac-Plie (clauses sociales) : 5 000 €
- Subvention Rallye des Gazelles : 1 000 €
- Subvention FAB LAB : 1 000 €
- Subvention FOL : 1 700 €
- Subvention Cours cycliste Puy St Martin (2016) : 2 000 €
- Subvention Asso BIOVALLEE 400 €
- Subvention Asso BIOVALLEE : 448 €(location salles campus)
- Aménagement Parking de la Druipe : 2 760 €
- FPIC : 28 114€
- Virement investissement (garage atelier) : 444 114 €
- Intérêt échéance emprunt siège : 8 000€

2 – Economie : 56 960 €

- Subvention IVDD : 16 960 €
- Promotion et communication économique : 10 000 €
- Aide à l'immobilier d'entreprises : 30 000€

3 – Habitat : 55 000 €

- Etude PLUI : 20 000 €
- Etude SCOT : 35 000 €

4 -Social et jeunesse : 50 569€

- Animation Contrat de Ville (Loriol) : 4 440 €
- Transfert chantiers SISPD : 13 525 €
- Appartement relais pour femmes victimes de violences conjugales : 10 000 €
- Subvention associations : 13 000 €
- Bourse aux permis : 10 000 €

5 – Energie : 42 788 €

- Subvention Soliha : 17 892€
- Redéploiement de 24 896 € sur :
 - Animation éolien
 - Reversement Plateforme 3CPS
 - Etude Pico électricité sur AEP

6 – Communication: 35 000€

- Course cycliste : 25 000 €
- Magasine, plan de communication': 10 000 €

7 - Tourisme: 4 027 €

- Voix d'Exils : 1 350 €
- Outils de communication et promotion de la Gare : 2 677€

8 – Foncier et habitat : 4124 € (Etude et réserve foncière Safer)

9 – Culture : 1 850 €

- Participation «UPVD Université Populaire » : 350 €
- Participation « Veyne Art » : 1 500 €



Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

- A ces 744 854 € de nouvelles actions s'ajoutent une subvention d'équilibre pour le budget Parc d'activités de 419 323 €
- Soit un besoin en fonctionnement de 1 164 177 €
- A ces 1 164 177€ de besoin, se soustraient 256 020 € de recettes provenant :
 - Produit supplémentaire : 215 260€
 - Baisse de DGF : - 13 675 €
 - Remboursement frais financiers dispositif foncier : 15 500 €

Investissement

Budget principal

Les propositions portent sur 5 nouvelles actions pour 780 897€ de dépenses et 1 036 134€ de recettes, soit un résultat positif de 255 237 €

- Capital emprunt Siège : 56 840 €
- Aire d'accueil Livron : 100 000€
- Remboursement emprunt dispositif foncier : 400 000€
- Capital AFL (Agence France Locale) : 17 600€
- Avance remboursable SPIC : 332 900€
- A ces 255 237 € s'ajoutent 2 831 016 € dépenses restant à réaliser et 1 021 000€ de recettes, soit un besoin en reste à réaliser de 1 810 016 €
- Soit un besoin en Investissement de 1 554 779 €

	Dépenses	Recettes	Soldes
Nouvelles opérations	780 897	1 036 134	255 237
Reste à réaliser	2 831 016	1 021 000	-1 810 016
Bilan investissement	3 611 913	2 057 134	-1 554 779

Budget annexe bâtiments

Le budget bâtiments ne comporte pas de dépenses nouvelles mais des recettes nouvelles :

- Le pôle Bio : subvention à percevoir
- Drôme Fruits : vente

Auxquelles il convient de déduire les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes	Soldes
Nouvelles opérations	0	1 155 587	1 155 587
Reste à réaliser	1 133 608	353 150	-780 458
Bilan investissement	1 133 608	1 508 737	375 129

Budget annexe ZAE

Le budget Zone d'activité exprime un besoin pour l'extension de l'Ecosite Ouest pour 430 000 € de dépenses et 400 000 € de recettes ; il convient de déduire les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes	Soldes
Nouvelles opérations	430 000	400 000	- 30 000
Reste à réaliser			
Bilan investissement	430 000	400 000	-30 000

Elle présente ensuite le bilan des 3 budgets :

	Dépenses	Recettes	Soldes
Nouvelles opérations	1 210 897	2 591 721	1 380 824
Reste à réaliser	3 964 624	1 374 150	-2 590 474
Bilan	5 175 521	3 965 871	-1 209 650



Ainsi que l'équilibre global des Budgets Supplémentaires

	Dépenses	Recettes	Bilan
Fonctionnement	1 164 177	256 020	-908 157
Investissement	5 175 521	3 965 871	-1 209 650
Total	6 339 698	4 221 891	-2 117 807

Le montant des excédents antérieurs reportés est de 4 580 234 € qu'il est proposé d'affecter pour 2 117 807 € à l'équilibre des besoins.
Soit un solde des excédents antérieurs de 2 462 427 €

Le total du budget supplémentaire 2017 consolidé avec reprise des résultats antérieurs se monte à :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	4 901 187	3 662 533	8 563 720
Annexe bâtiments	933 163	1 977 437	2 910 600
Annexe zones d'act.	1 249 323	1 315 956	2 565 279
TOTAL	7 083 678	6 955 926	14 039 599

Au fur et à mesure de cette présentation, des observations sont formulées dont notamment :

- Le financement d'une course cycliste avec une recette non pérenne
Il est répondu qu'il s'agit du solde d'une convention sur 3 ans.
En 2018, la question sera débattue en commission des finances ou/et en exécutif.
- La non correspondance ou adéquation de certains chiffres présentés ce soir dans le powerpoint et les documents reçus par les élus communautaires.
Il est précisé que des vérifications sont apportées jusqu'au dernier moment.
Les chiffres de ce compte-rendu sont ceux qu'il convient de retenir.

***Le Conseil prend acte de la présentation
des Budgets Supplémentaires 2016
4 contre***

Point 17 SCIC la fabrique de poterie de Cliousclat : acquisition de parts sociales

Monsieur Jean Serret expose que la mairie de Cliousclat a fait l'acquisition de la poterie en 2014. Le conseil municipal a décidé de confier le fonctionnement de cette poterie à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

La CCVD, compte tenu de ses compétences développement économique, d'une part et compte tenu de l'article 36 de la loi n° 2001-624 autorisant les collectivités publiques à participer au capital des SCIC, souhaite soutenir la SCIC la fabrique de poterie de Cliousclat.

Les prévisions budgétaires de capital de départ sont estimées à 40 000 € pour assurer les frais d'établissement, l'achat de petit matériel, assurer le stock initial et la trésorerie de démarrage.

Monsieur le Président propose que la CCVD participe au capital de la SCIC la fabrique de poterie de Cliousclat à hauteur de 100 € correspondant à 1 part sociale de 100 €.

Il passe la parole à Monsieur Bertrand Delalle, Maire de Cliousclat, qui précise qu'une SCI (Société Civile Immobilière) a été créée pour faire perdurer le patrimoine de cette fabrique.

Suite à des questions de Monsieur Loïc Morel portant sur le besoin de la SPIC, il précise aussi que la commune a pris des parts sociales à hauteur de 12 500 € et le capital social s'élève à 40 000 €.

Le Conseil :

- *Approuve l'exposé du Président,*
- *Dit que la CCVD décide de souscrire 1 part sociale de 100 € au capital de la SCIC la fabrique de poterie de Clousclat*
- *Dit que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2017*
- *Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

V – ECONOMIE

Point 18 Aide à l'immobilier d'entreprises : Modification du règlement et approbation de la convention CCVD/Conseil Départemental

Monsieur Francis Fayard explique que la loi NOTRé du 7 août 2015 modifie la répartition de la compétence Développement Économique en renforçant le couple Intercommunalité/Région.

L'article 3 de la loi NOTRé prévoit que la Région met en place avant le 31 décembre 2016 un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le Conseil régional est seul compétent depuis le 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région. La loi NOTRé, en supprimant la clause de compétence générale, modifie sensiblement les compétences entre les différents niveaux de collectivité.

Le Département n'a quasiment plus de compétence sur le développement économique mais souhaite continuer à rester un partenaire important des EPCI en signant, avec elles, une convention de partenariat.

Le Département de la Drôme dispose, depuis longtemps, d'un règlement financier d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (AIE). Avec la loi NOTRé, ce sont désormais les EPCI à fiscalité propre qui sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et location de terrains ou d'immeubles.

Cependant, la loi NOTRé donne la possibilité aux EPCI de déléguer la compétence d'octroi de cette aide au Département.

Le Département de la Drôme a sollicité la collectivité pour qu'elle lui délègue cette compétence d'octroi.

La Communauté de Communes du Val De Drôme a délégué partiellement la compétence d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises par la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2016 n° 17/20-12-16/C.

Or, depuis cette date, le contrôle de la légalité a fait savoir au conseil départemental que cette délégation n'était possible que si la Communauté de Communes du Val de Drôme était cofinanceur du dispositif à hauteur de 10 % minimum.

De ce fait, la convention votée initialement au conseil communautaire est modifiée de la façon suivante : suppression de l'article 4 « le Département s'engage à apporter les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie au titre de la présente convention dans la limite des crédits départementaux alloués à la mesure pour l'exercice ».

Compte tenu du co-financement Département/ Communauté de Communes du Val de Drôme, l'instruction technique des dossiers se fera conjointement entre les services du département et ceux de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Le règlement, joint en annexe, sera mis en œuvre via une convention de délégation entre la Communauté de Communes du Val de Drôme et le Département de la Drôme, financeur du dispositif.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Val de Drôme délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur son territoire.



Le Conseil :

- annule la délibération du conseil communautaire n° 17/20-12-16/C
- adopte le règlement concernant l'aide à l'immobilier d'entreprises
- délègue partiellement la compétence d'octroi de l'Aide à l'immobilier d'entreprises au Conseil Départemental de la Drôme et autorise le Président à signer la convention de partenariat,
- Dit que le budget nécessaire à la contrepartie de la CCVD est inscrit au Budget modificatif
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

VI – PETITE ENFANCE

Point 19 EAJE : modification du règlement de fonctionnement

Monsieur Olivier Bernard rappelle que la CCVD a voté par délibération du conseil communautaire du 22 juin 2011 l'approbation d'un règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des structures petite enfance dont elle assure la gestion.

Ce règlement de fonctionnement définit les modalités d'accueil des enfants, tant sur le plan pédagogique qu'administratif. Des modifications de ce règlement ont été validées par le Conseil Communautaire de façon régulière.

Au vu des évolutions de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de Communes du Val de Drôme et des contraintes rappelées par la CAF dans le document « Prestation de service unique d'accueil des jeunes enfants – Questions/Réponses d'octobre 2016 », certaines informations contenues dans ce règlement doivent être modifiées, précisées ou encore réordonnées, ce qui a pour conséquence la réactualisation de ce règlement de fonctionnement.

Ce nouveau règlement sera applicable à compter du 1er août 2017.

Des modifications mineures sont apportées chaque année au règlement initial afin d'être en conformité avec les demandes de la CAF.
Il donne un exemple de la formulation modifiée.

Les modifications sont récapitulées ci-dessous :

Ancien règlement	Nouveau règlement
Depuis avril 2010, la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) gère des équipements d'accueil du jeune enfant (micro-crèches, multi-accueils), anime aussi un Relais Assistantes Maternelles (RAM, accueil individuel du jeune enfant auprès d'une assistante maternelle agréée) ainsi qu'un Lieu Accueil Enfants Parents (cf. Carte). A compter du 1 ^{er} août 2016, la communauté de communes du Val de Drôme assurera, suite au transfert de la commune de Livron à la CCVD, la gestion du multi-accueil familial	Depuis avril 2010, la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) gère des équipements d'accueil du jeune enfant (micro-crèches, multi-accueils et multi-accueil familial), anime aussi un Relais Assistantes Maternelles (RAM, accueil individuel du jeune enfant auprès d'une assistante maternelle agréée) ainsi qu'un Lieu Accueil Enfants Parents (cf. Carte).



Ancien règlement	Nouveau règlement
<p>En multi-accueil et en micro-crèche, les enfants accueillis sont les enfants âgés de 0 à 6 ans révolus. Au multi-accueil familial, les enfants sont accueillis jusqu'à 4 ans (fin de contrat à la fin de l'année scolaire de ses 4 ans selon le besoin des familles)</p> <p>Les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant selon un mode d'accueil régulier et un mode d'accueil occasionnel</p>	<p>En multi-accueil et en micro-crèche, les enfants accueillis sont les enfants âgés de 0 à 6 ans révolus. Les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant selon un mode d'accueil régulier et un mode d'accueil occasionnel.</p> <p><i>Au Multi-accueil familial, les enfants sont accueillis jusqu'à la fin de l'année scolaire de petite section, selon les besoins des familles.</i></p> <p>il n'y pas d'accueil en mode occasionnel.</p>
<p><u>Accueil régulier</u> Le contrat d'accueil doit être rempli et signé par les 2 parents lorsque les deux parents sont domiciliés à la même adresse et que l'autorité parentale est conjointe. Les familles bénéficiant d'un accueil régulier avec un planning variable (facturation à l'heure), devront fournir le planning d'accueil de l'enfant au plus tard le 10 du mois précédent le mois d'accueil (ex : le 10 février pour le mois de mars).</p>	<p><u>Accueil régulier</u> Le contrat d'accueil doit être signé par les 2 parents lorsque les deux parents sont domiciliés à la même adresse et que l'autorité parentale est conjointe. Les familles bénéficiant d'un accueil régulier avec un planning variable (facturation à l'heure, toutes les plages réservées sont dues, sauf demande de congés selon les modalités indiquées page 17), devront fournir le planning d'accueil de l'enfant au plus tard le 10 du mois précédant le mois d'accueil (ex : le 10 février pour le mois de mars).</p>
<p><u>Accueil occasionnel</u> Il se fait sur réservation au préalable auprès du responsable de la structure et dans la limite des places disponibles.</p>	<p><u>Accueil occasionnel</u> Il se fait sur réservation au préalable auprès du responsable de la structure et dans la limite des places disponibles par le biais <u>d'un formulaire prévu à cet effet</u>. Toutes les plages réservées sont dues par la famille.</p>
<p><u>Congés :</u></p> <p>En micro-crèche et en multi-accueil, il n'y a pas de contrainte quant à un nombre de jours minimum ou maximum d'absence. Les jours de congés du mois en cours sont déduits de la facturation à la condition expresse que le formulaire de demande de congé soit rempli en amont selon les conditions suivantes :</p> <p>Les parents doivent nous informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 5 jours ouvrables en amont des dates demandées pour une absence de 1 à 3 jours Au moins 15 jours ouvrables en amont des dates demandées pour une absence de plus de 3 jours. 	<p><u>Congés :</u></p> <p>En micro-crèche et en multi-accueil collectif, il n'y a pas de contrainte quant à un nombre de jours minimum ou maximum d'absence. Les jours de congé du mois en cours seront déduits de la facturation à la condition expresse que le formulaire de demande de congé soit rempli en amont selon les conditions suivantes :</p> <p><i>Les parents doivent nous informer :</i></p> <p><i>Pour ne absence de 1 à 5 jours, au moins 3 jours calendaires avant le premier jour d'absence (exemple : pour absence à compter du lundi prévenir à l'aide du formulaire spécifique au plus tard le jeudi soir).</i></p> <p><i>Pour une absence supérieure à 5 jours, au moins 16 jours calendaires avant le premier jour d'absence</i></p>
<p><u>A régler à la Trésorerie de Crest :</u> à la date indiquée soit par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public », soit, à défaut en espèces directement, soit par chèque CESU, soit par prélèvement automatique.</p>	<p><u>A régler à la Trésorerie de Crest :</u> à la date indiquée soit par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public », soit, à défaut en espèces directement, soit par chèque CESU,</p>



Ancien règlement	Nouveau règlement
<p>L'arrivée et le départ de l'enfant</p> <p>Pour le bon fonctionnement de l'accueil, les parents s'engagent à respecter les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant établis lors de l'inscription et signés dans le contrat d'accueil. Les heures d'arrivée et de départ des enfants sont fixées avec les parents en fonction de leurs besoins. Afin de préserver le temps de sieste et du goûter, et de minimiser ainsi les perturbations que génèrent les va et vient, il est souhaitable que les horaires de départ soient définis avec la directrice. Concernant l'accueil et pour le bien-être des enfants, les arrivées et départs entre 11h30 et 13 h et de 13h30 à 16h00 ne seront pas possibles sauf cas particuliers acceptés par la directrice. Toutes les arrivées se feront également avant 9h30.</p>	<p>L'arrivée et le départ de l'enfant</p> <p>Pour le bon fonctionnement de l'accueil, les parents s'engagent à respecter les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant établis lors de l'inscription et signés dans le contrat d'accueil. Les heures d'arrivée et de départ des enfants sont fixées avec les parents en fonction de leurs besoins et en concertation avec la directrice. Les arrivées du matin, se feront préférentiellement avant 9h30</p>
	<p>Matériel</p> <p>Au multi-accueil familial, le matériel de puériculture est fourni par la CCVD aux assistantes maternelles.</p>

Le Conseil :

- approuve l'exposé du Président,
- approuve le règlement de fonctionnement ainsi modifié,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 20 Avenant n° 2 au commodat administratif pour les locaux CCVD/Commune de Loriol

Monsieur Olivier Bernard rappelle que la communauté de communes du Val de Drôme a validé par délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2014 le commodat administratif et l'avenant numéro un au commodat administratif concernant la gestion des bâtiments « Petite Enfance » sur la commune de Loriol.

Les bâtiments concernés sont :

- Le multi accueil Les Coccinelles
- Le Relais Assistantes Maternelles Les Petits Loups
- La micro crèche Les Lucioles

Aujourd'hui, il est nécessaire de signer un avenant à ce commodat administratif afin de modifier la répartition des contrôles règlementaires obligatoires dans ce type de locaux.

Le tableau ci-dessous reprend les contrôles à réaliser et précise pour chacun d'eux qui les réalisent (la commune ou la communauté de communes).

	LMA Les Coccinelles	MC Les Lucioles	RAM Les Petits Loups
Extincteurs, désenfumage, plan évacuation	Commune	CCVD	Commune
BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité)	CCVD Commune	CCVD	CCVD Commune
Installations électriques	Commune	CCVD	Commune
Aires de jeux	CCVD	CCVD	CCVD
Alarme incendie	Commune	CCVD	Commune
Chaufferie, gaz	Commune	CCVD	Commune

	LMA Les Coccinelles	MC Les Lucioles	RAM Les Petits Loups
VMC, climatiseur	CCVD	CCVD	CCVD
Ballon eau chaude	CCVD	CCVD	CCVD
Qualité de l'air	CCVD	CCVD	CCVD
Appareil de cuisson (si besoin)	CCVD	CCVD	CCVD

Les changements proposés concernent les BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité), dont le contrôle sera pris en charge par la commune ainsi que le contrôle des appareils de cuisson, si cela est nécessaire, qui sera pris en charge par la CCVD.

Il donne lecture de l'avenant n° 2.

Le Conseil :

- approuve l'exposé du Président
- autorise le Président à signer l'avenant numéro 2 au contrat administratif entre la CCVD et la commune de Loriol,
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Remorque Moby'Gym

Monsieur Daniel Gilles informe l'assemblée que la commune de Saoû a pu utiliser pendant 2 mois les équipements sportifs itinérants.

Les équipes pédagogiques utilisatrices de ce matériel soulignent la grande qualité des équipements mis à disposition et sont très satisfaites de ce dispositif.

Un film a été fait par les enseignants. Il sera donné sous peu à la CCVD.

Monsieur le Président rappelle que la clé USB "navette" remise pour ce conseil (documents urbanisme) est à rendre à Madame Claudine Amauric en fin de séance.

Il remercie les élus de bien vouloir prendre cette nouvelle habitude.

La séance est levée à 22h30

Fait à Crest, le 6 juillet 2017

Le Président,

Jean SERRET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE DROME
B.P. 334
26402 CREST Cedex
Tél. 04 75 25 43 82 - Fax 04 75 25 44 96

